

RAPPORT FINANCIER #2021



stib.brussels

.brussels 
ENSEMBLE, FAISONS BOUGER BRUXELLES

**CHIFFRES
CLÉS
#2021**

273,8
MILLIONS
DE VOYAGES

50,6
MILLIONS
DE KM PARCOURS

10.221
COLLABORATEURS

7,3
SATISFACTION
DE LA CLIENTÈLE

1.330
VÉHICULES
BUS/TRAMS/MÉTROS

86
LIGNES
BUS/TRAMS/MÉTROS



RAPPORT FINANCIER 2021



Rapports du conseil d'administration, du collège des commissaires et
du commissaire-réviseur à l'assemblée générale des associés

Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles

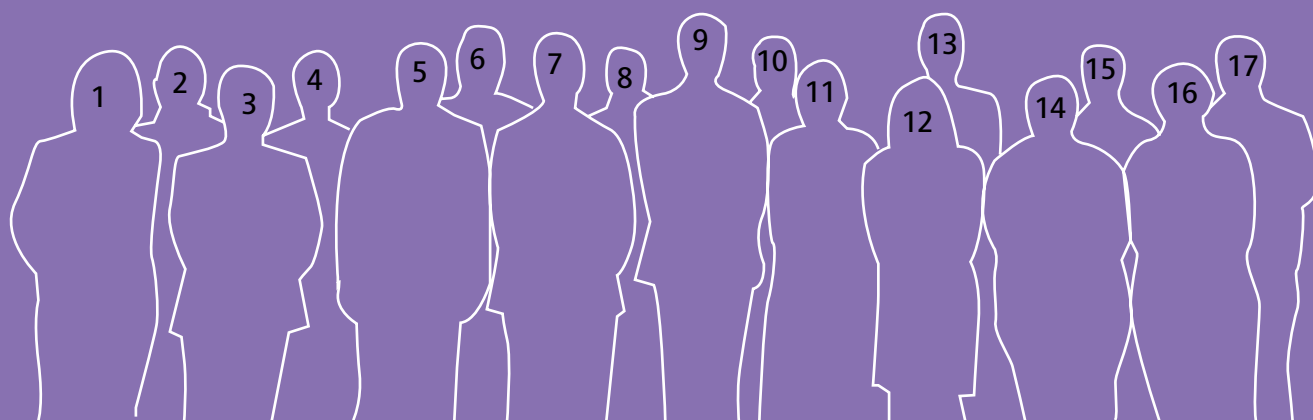


.brussels 
ENSEMBLE, FAISONS BOUGER BRUXELLES

ORGANES DE GESTION



Conseil d'administration 2021.





La Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles est une association de droit public liée à la Région de Bruxelles-Capitale par un contrat de service public qui fixe tous les 5 ans les engagements et devoirs respectifs de chacune des deux parties. La Société est administrée et gérée par le conseil d'administration, le comité de gestion et l'administrateur-directeur général.



1 C. VANDERBORGHT
2 A. GUENNED
3 P. BALCAEN
4 M. DE SCHRIJVER
5 L. MOSTEFA
6 R. TIMMERMANS

7 B. DE MEEÛS
8 I. BEN MOHA
9 M. ERBUER
10 C. ECKER
11 T. DE BRUECKER
12 G. MBAYOKO MAKAWAGA

13 M. PILLOIS
14 J. PETIT
15 I. EL OUKILI
16 S. HANA
17 G. COCHEZ



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est chargé d'arrêter le budget de la société, d'arrêter les comptes annuels, de conclure le contrat de service public avec le gouvernement de la Région et d'en contrôler la bonne exécution ou encore d'approuver les conventions collectives négociées par l'administrateur-directeur général. C'est aussi le conseil d'administration qui conclut les conventions avec les pouvoirs publics, ainsi que les contrats et conventions engageant la STIB pour des montants supérieurs à 2.479.000 EUR et qui délibère sur toute question non attribuée à un autre organe.

MM.	M. ERBUER	<i>président</i>
	L. MOSTEFA	<i>vice-président</i>
	B. DE MEEÛS	<i>administrateur-directeur général</i>
MME	T. DE BRUECKER	<i>directrice générale adjointe, à partir du 11 février 2021</i>
M.	P. BALCAEN	<i>administrateur</i>
MME	N. BELKHATIR	<i>administratrice</i>
M.	I. BEN MOHA	<i>administrateur</i>
MME	M. DE SCHRIJVER	<i>administratrice</i>
M.	I. EL OUAKILI	<i>administrateur</i>
MME	S. HANA	<i>administratrice</i>
M.	S. MAHLA	<i>administrateur</i>
MMES	G. MBAYOKO	<i>administratrice</i>
	J. PETIT	<i>administratrice</i>
M.	M. PILLOIS	<i>administrateur</i>
MMES	S. RAISS	<i>administratrice</i>
	C. VANDERBORGHT	<i>administratrice</i>
MM.	O. BOUJIDA	<i>administrateur (1)</i>
	C. ECKER	<i>administrateur (1)</i>
	R. TIMMERMANS	<i>administrateur (1)</i>
	G. COCHEZ	<i>chargé de mission du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (2)</i>
	A. GUENNED	<i>commissaire du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (3)</i>
	V. RIGA	<i>commissaire du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (3)</i>

(1) Assiste au conseil d'administration et au comité de gestion avec voix consultative

(2) Membre du comité de gestion ; assiste au conseil d'administration avec voix consultative

(3) Assiste au conseil d'administration et au comité de gestion avec voix consultative et mission de contrôle

COMITÉ DE GESTION

Le comité de gestion exerce les pouvoirs de haute direction dans la gestion de la société. Il propose le budget d'exploitation au conseil d'administration et veille à son exécution. Il arrête les comptes mensuels, autorise les emprunts et les ouvertures de crédit, passe les contrats qui engagent la STIB pour des montants supérieurs à 743.680 EUR et inférieurs à 2.479.000 EUR, prend et donne tout bien en location, décide des acquisitions ou des aliénations immobilières, autorise les actions judiciaires...

MM.	M. ERBUER	<i>président</i>
	L. MOSTEFA	<i>vice-président</i>
	B. DE MEEÛS	<i>administrateur-directeur général</i>
MME	T. DE BRUECKER	<i>directrice générale adjointe, à partir du 11 février 2021</i>
MM.	P. BALCAEN	<i>administrateur</i>
	M. PILLOIS	<i>administrateur</i>
	O. BOUJIDA	<i>administrateur</i>
	C. ECKER	<i>administrateur (1)</i>
	R. TIMMERMANS	<i>administrateur (1)</i>
	G. COCHEZ	<i>chargé de mission du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (2)</i>
	A. GUENNED	<i>commissaire du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (3)</i>
	V. RIGA	<i>commissaire du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (3)</i>

(1) Assiste au conseil d'administration et au comité de gestion avec voix consultative

(2) Membre du comité de gestion ; assiste au conseil d'administration avec voix consultative

(3) Assiste au conseil d'administration et au comité de gestion avec voix consultative et mission de contrôle

En 2007, le comité de gestion a institué en son sein :

- un comité d'audit – chargé d'assurer le suivi spécialisé des comptes de l'entreprise;
- un comité des rémunérations – chargé de proposer les rémunérations des administrateurs et des deux membres de la Direction générale de l'entreprise.

ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'administrateur-directeur général est responsable de la gestion journalière de la société. À ce titre, il exécute les décisions prises par le conseil d'administration et le comité de gestion, il passe les commandes et conclut les contrats qui engagent la société pour un montant qui n'excède pas la somme de 743.680 EUR. Il reçoit toutes les sommes dues à la société, il négocie les conventions collectives avec les représentants du personnel, etc.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale approuve les comptes annuels. Elle donne décharge au conseil d'administration et au collège des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mandat.

L'assemblée générale est composée des propriétaires de parts dans le capital de la société, chaque part sociale donnant droit à une voix. La Région de Bruxelles-Capitale détient 139.000 parts sociales (99,28 %), « Bruxelles Infrastructure Finance » (filiale de la SRIB) en détient 1.000 (0,72 %).

COLLÈGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le collège des commissaires aux comptes surveille les opérations de la société. Les commissaires aux comptes peuvent prendre connaissance des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de tous les documents et de toutes les écritures de la société. Il leur est remis chaque semestre un état résumant la situation active et passive de celle-ci. Ils reçoivent annuellement, un mois avant l'assemblée générale ordinaire, toutes les pièces nécessaires à la vérification des écritures.

MM.	P. BARETTE	<i>directeur de la Direction Stratégie, Bruxelles Mobilité - AED du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale</i>
	W. STOEFS	<i>inspecteur général des Finances du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale</i>
	P. GOSSART	<i>réviseur d'entreprises</i>





COMMISSAIRE

Le commissaire-réviseur atteste que les documents comptables sont établis selon les exigences légales et, s'il s'agit de comptes annuels, qu'ils donnent une image fidèle de la société.

MAZARS Réviseurs d'entreprises, représenté par

M	P. GOSSART	<i>réviseurs d'entreprises</i>
MME	S. STEYAERT	



**QUE C'EST BON DE REDIRE
« ALLEZ UNE DERNIÈRE
POUR LA ROUTE »**

RETROUVEZ BRUXELLES AVEC LA STIB

Campagne publicitaire lancée en juin 2021

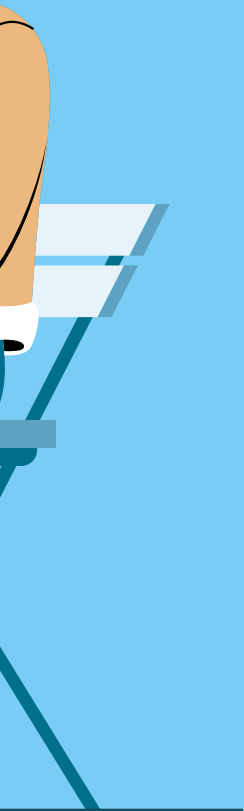




RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE GESTION

LES CHIFFRES SONT EXPRIMÉS EN EUROS

Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles



COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS



273,8

MILLIONS
DE VOYAGES

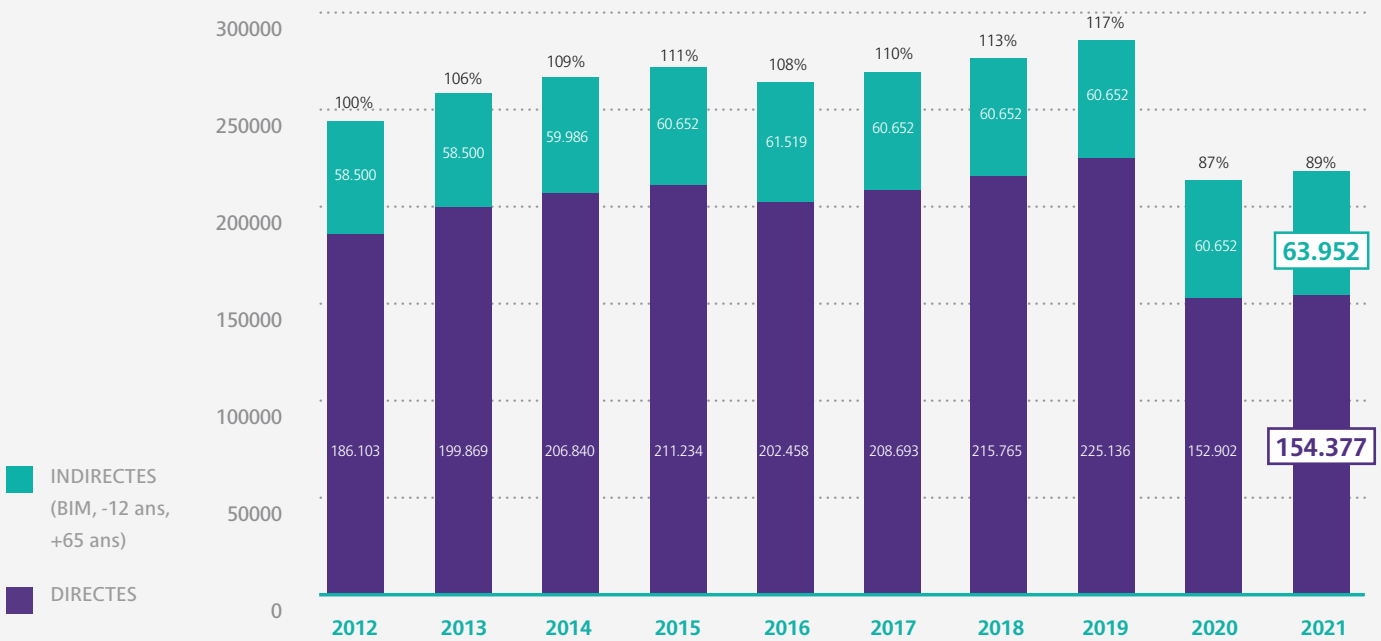
La société présente non seulement ses comptes annuels légaux conformément au droit comptable belge et au Code des sociétés et des associations, mais également des comptes d'exploitation et d'investissement ventilant les charges et les produits selon leur destination. Ces comptes statutaires analytiques permettent de suivre, tant le fonctionnement de la société « exploitante » d'un réseau intégré de transport, que la maintenance et le renouvellement des investissements qui le composent. Ce sont ces comptes analytiques budgétaires qui font l'objet des commentaires repris ci-après conformément à l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations. Nous n'avons pas connaissance d'autres faits ou circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société mis à part le Covid-19.



RECETTES DU TRAFIC

L'exercice se caractérise par une légère reprise à la hausse des recettes du trafic portant celles-ci à 218 millions d'euros ; ce qui représente une augmentation de 2 % par rapport à l'année dernière.

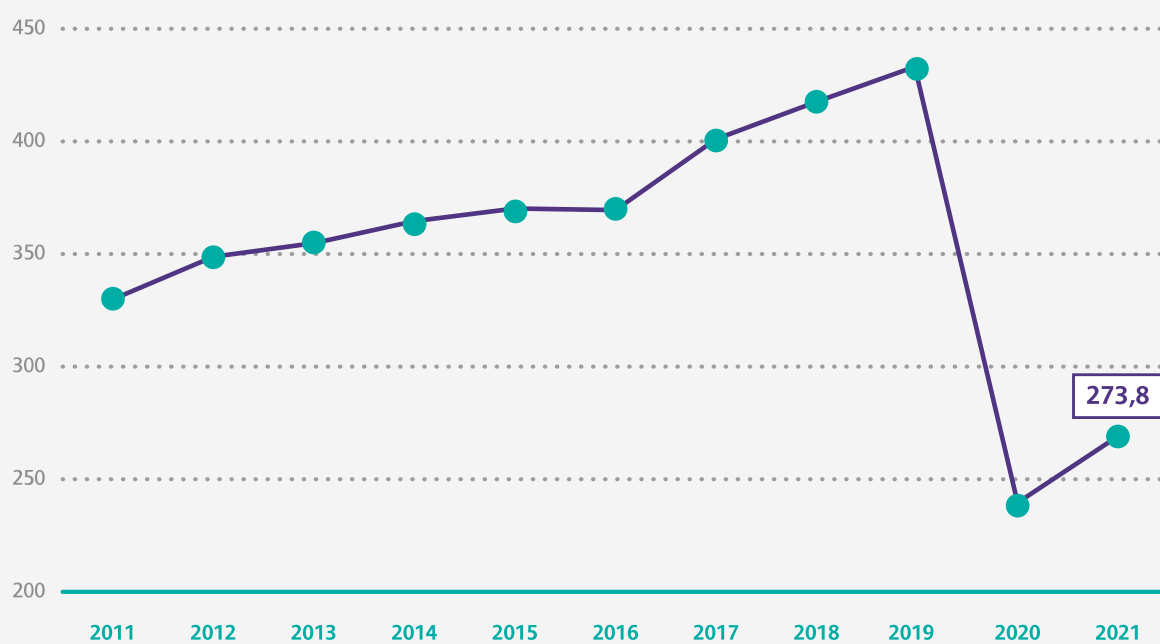
RECETTES DU TRAFIC (EN MILLIERS D'EUR)



LA FRÉQUENTATION

La fréquentation suit la même tendance avec une hausse de 12,11 % du nombre de voyages par rapport à 2020.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE VOYAGES (EN MILLIONS)



À noter que les résultats de l'année 2021 sont toujours fortement influencés par le Covid-19.

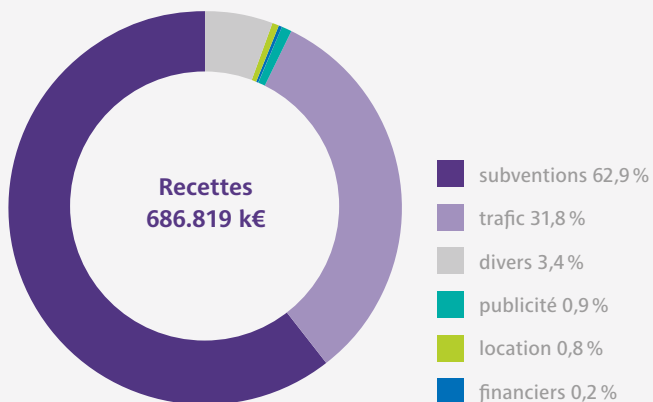
COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Les produits sont ventilés comme suit :

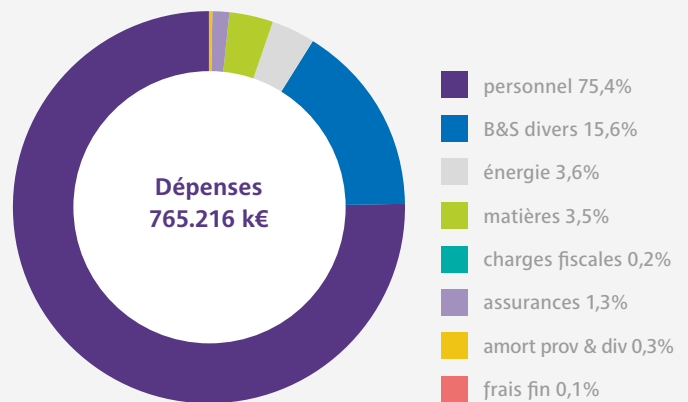
Ils doivent toutefois être mis en relation avec les charges d'exploitation correspondantes :

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

(RECETTES EN MILLIERS D'EUR)



(CHARGES EN MILLIERS D'EUR)



La masse salariale en fonctionnement représente 75 % des coûts d'exploitation avec un total de 577 millions EUR. Elle s'élevait à 548 millions EUR en 2020. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation de l'effectif moyen en 2021. On note également la baisse de l'absentéisme observé en 2020 à la suite notamment de la première vague Covid-19 ainsi que de l'impact de l'indexation d'avril 2020 et octobre 2021.

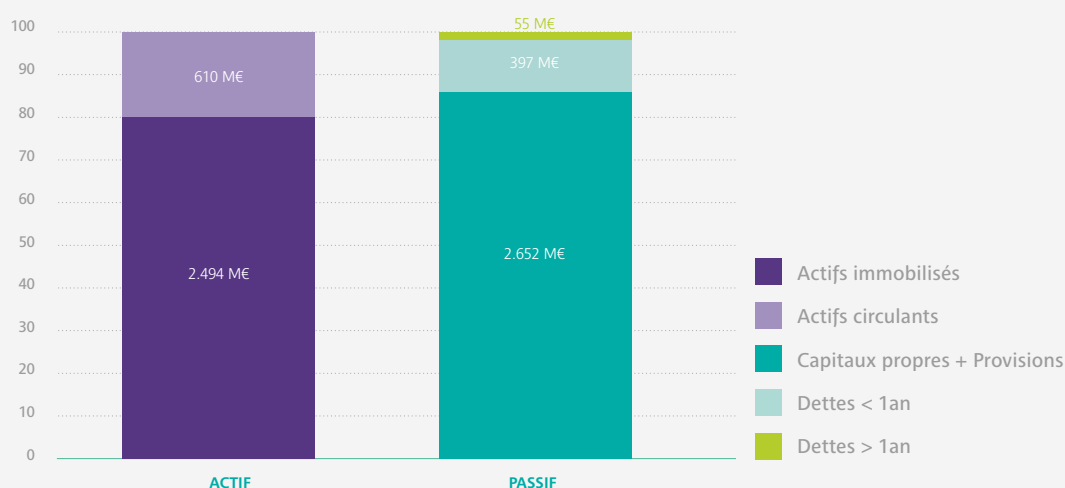
Ce montant couvre les rémunérations et les charges sociales légales et extralégales, y compris les charges de pensions complémentaires, de prépensions et de licenciements conventionnels pour une population importante d'agents devenus inactifs ou d'ayants droit de ceux-ci.

Les coûts d'entretien (B&S divers), de loyer (B&S divers), d'énergie de traction et d'approvisionnement atteignent un total de 174 millions EUR. En 2020, ces coûts étaient de 177 millions EUR. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des dépenses liées aux travaux divers et de maintenance, atténuée par des nettoyages supplémentaires liés au Covid-19.

BILAN 2021

Le bilan de la société est présenté ci-après en grandes masses.

BILAN 2021 (EN MILLIONS D'EUR)



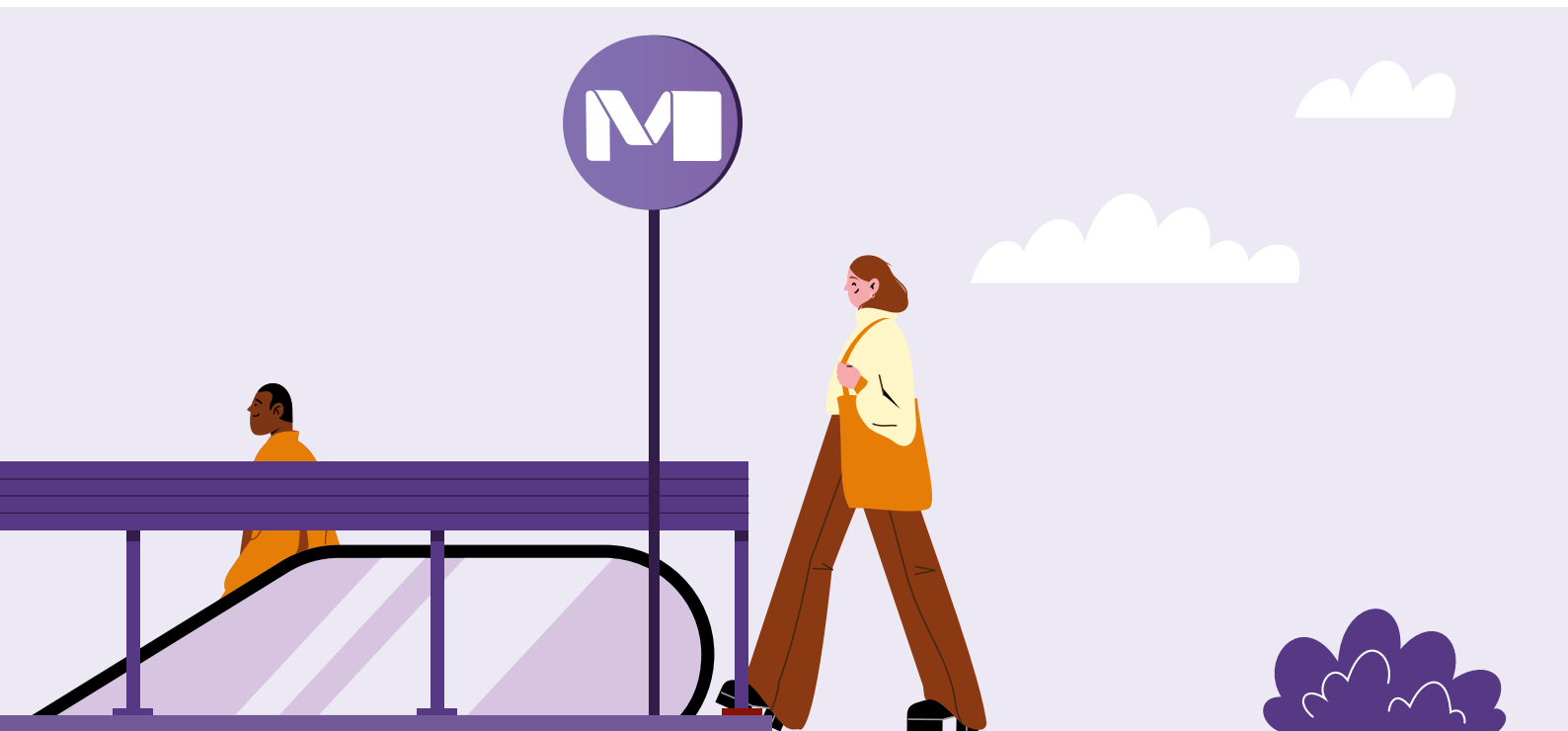
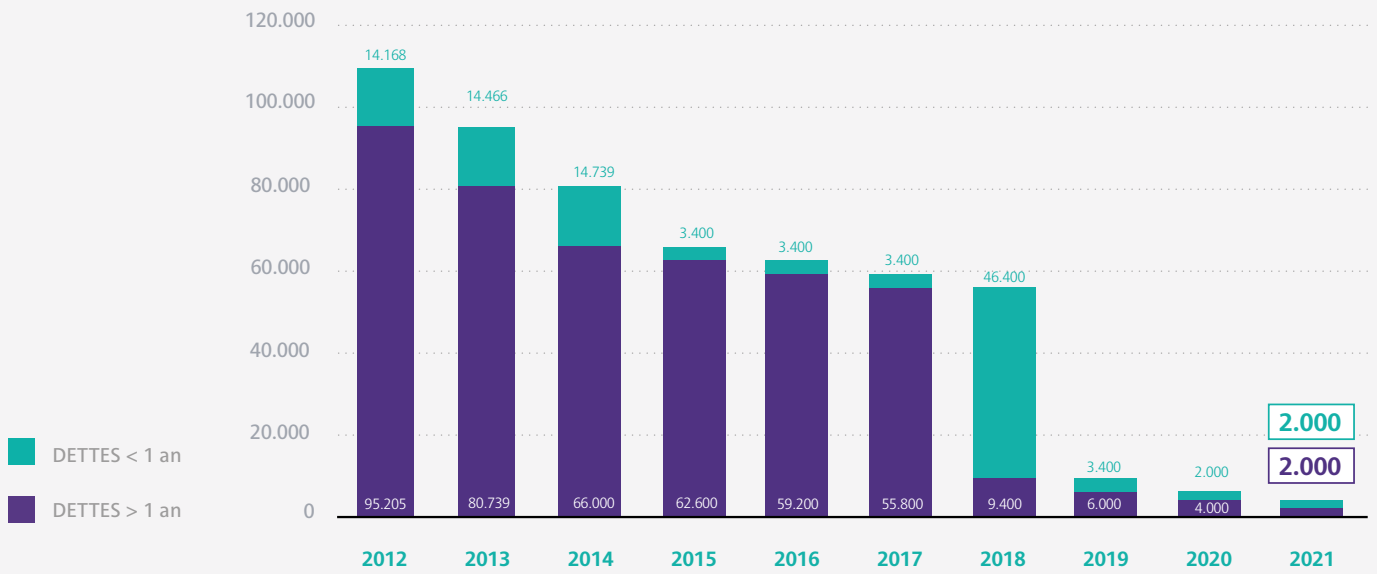
Afin de faciliter l'examen de ce bilan, certains postes sont détaillés ci-dessous.

- La société n'a pas de succursale.
- La société détient d'importants stocks de pièces détachées puisqu'elle assume l'entretien de ses outils d'exploitation.
- Des investissements substantiels ont été réalisés en accord avec l'autorité régionale. La société a poursuivi en 2021 la réalisation du programme de maintien, d'amélioration et de renouvellement de son outil d'exploitation. Le programme d'investissement atteint 391,5 millions d'euros.
- Il concerne en grande partie le déploiement et le renouvellement d'installations fixes, l'acquisition de véhicules d'exploitation, les équipements réseau et informatiques ainsi que les réseaux de voies et de câbles électriques.
- L'importance du programme d'investissement justifie l'accroissement des valeurs détenues en immobilisations. Leur valeur nette, après amortissement, atteint 2.404 millions d'euros (pour 2.312 millions en 2020). Les décaissements y associés ont été financés par subsides.
- En dehors des éléments repris ci-après, la société ne fait pas appel à des instruments financiers spécifiques excepté un contrat swap de couverture pour le gasoil qui prendra fin au 31/12/2023.
- Les immobilisations financières sont constituées de participations dans des entreprises liées à concurrence de 74,76 millions d'euros ; de garanties dont 15,1 millions d'euros de couverture pour les sinistres accidents, et 0,5 million de garanties diverses.
- Les fonds propres augmentent de 16 millions d'euros en 2021. Cette hausse s'explique par le bénéfice de 2021 et le solde non encore amorti des subsides reçus de la Région pour le financement du programme d'investissement, soit sous forme de dotation directe, soit sous forme d'intervention dans le remboursement du capital des emprunts d'investissement contractés. Ces subsides sont pris en résultat au rythme de l'amortissement des biens qu'ils financent.
- Comme chaque année, la société a constitué des provisions permettant de couvrir les pensions et obligations similaires, les entretiens et grosses réparations, les risques et charges ainsi que les litiges en cours. Le total des provisions diminue de 4,9 millions d'euros en 2021. L'évaluation de ces provisions est basée sur des estimations qui comportent certains éléments d'incertitude.
- La société a poursuivi le remboursement des emprunts en cours. Elle n'a pas conclu de nouvel emprunt en 2021.
- La gestion de la dette est réalisée et sécurisée par le biais d'un comité interne d'accompagnement spécialisé.

ENDETTEMENT FINANCIER

L'évolution de l'endettement est très favorable comme le montre le graphique ci-après.

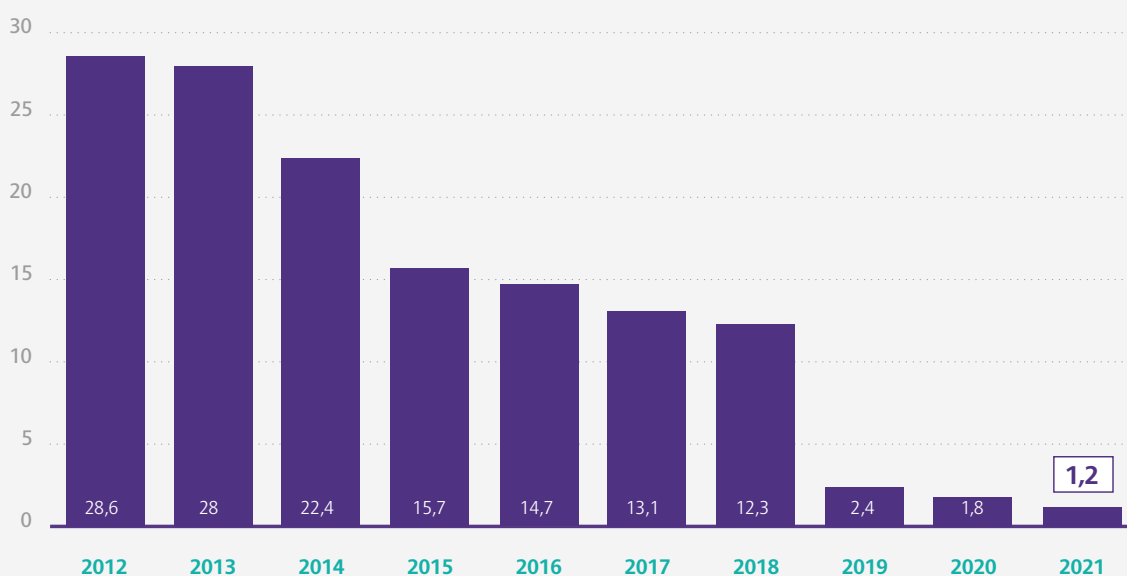
ENDETTEMENT FINANCIER (EN MILLIERS D'EUR)



TAUX D'ENDETTEMENT

Le ratio de taux d'endettement qui met en évidence la capacité de rembourser par les recettes propres (dettes/recettes propres générées dans l'année calculées sur la base du compte de résultats) s'améliore d'année en année. On est passé de 32,5 % en 2011 à 1,2 % en 2021.

TAUX D'ENDETTEMENT (EN %)



Le portefeuille d'endettement ne comprend plus qu'un emprunt dont l'échéance est en 2023 et dont le taux fixe est de 4,69 %.

Le bénéfice de l'exercice, lié aux conséquences du Covid-19 et compensé par la prise en profit des subsides non alloués, s'élève à 28.002.275,46 EUR. Celui-ci est reporté au passif du bilan.

La pérennité de la société n'est pas remise en question à ce stade au vu des fonds propres importants constitués grâce aux subsides en capital (2,40 milliards d'euros au terme de l'exercice).

Une bonne partie des revenus de la STIB est garantie par les dotations régionales qui ne sont pas remises en cause, conformément au contrat de service 2019-2023 et ce même si elles n'ont été que partiellement ajustées à la hausse afin de compenser la perte subie à la suite du Covid-19.

Au niveau des liquidités, la STIB peut se reposer sur une trésorerie conséquente, constituée les années antérieures, lui permettant de faire face au paiement de ses créanciers. Cette trésorerie s'élevait à 420 millions d'euros au terme de l'exercice.

Les projections budgétaires anticipent une reprise progressive des recettes de trafic en 2022, mais toujours inférieure au niveau observé avant la crise sanitaire.

L'accroissement des fonds propres (hors provisions) est de 16,5 millions d'euros en 2021 et n'impacte que très légèrement la solvabilité de la société qui reste stable avec un ratio de 0,79.

Le cash-flow bilantaire est positif de 2,6 millions d'euros en 2021.

La stabilité de la solvabilité est due en grande partie aux dotations des pouvoirs publics. La recherche constante d'efficacité et d'une

meilleure maîtrise de nos coûts contribue également à limiter l'impact financier de la crise sanitaire, totalement inédite, à laquelle nous sommes actuellement confrontés.

Cette approche doit se poursuivre de façon volontariste dans les années futures de manière à assurer l'efficacité du service à la clientèle.

La société a planifié ses budgets de manière prudente, compte tenu :

- de la volonté de rester en ligne avec le contrat de service public 2019-2023 ;
- des moyens budgétaires régionaux et en particulier des demandes formulées par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en matière de solde net de financement, la STIB étant consolidée avec les comptes de la Région ;
- de l'impact du Covid-19.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS PENDANT L'EXERCICE



10.221

COLLABORATEURS



Le 11 février 2021, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a désigné Mme Tamara De Bruecker comme directrice générale adjointe de la STIB.

Les organes de gestion ont été informés de l'évolution des états financiers et de gestion, des principaux ratios de gestion qui y sont liés, de l'évolution de la situation financière de la société et de l'évolution de la clientèle. Au cours de l'année, toujours marquée par le Covid-19, les administrateurs ont été tenus au courant de l'impact financier et opérationnel de la crise sanitaire dès la séance du 30 mars 2021, ensuite le 29 juin 2021, et lors de la présentation et de l'approbation des budgets, le 26 octobre 2021. Les analyses ont tenté d'anticiper l'impact de la crise sur les investissements, les finances, la situation opérationnelle et le budget. Le 28 septembre 2021, le conseil d'administration a pris acte du rapport annuel 2020 de suivi du contrat de service public préparé par le comité de suivi. Au cours de l'exercice, les organes de gestion de la société ont approuvé plusieurs conventions et ont abordé, débattu ou pris des décisions dans les matières suivantes :

1. RESSOURCES HUMAINES

Conformément à l'usage, les conventions collectives de travail signées en sous-commission paritaire du transport urbain et régional de la Région de Bruxelles-Capitale ont été présentées et approuvées au conseil d'administration du 30 novembre 2021, à savoir :

- Convention collective de travail relative au régime de chômage avec complément d'entreprise (anciennement : prépension conventionnelle) à temps plein – année de naissance 1958 ;
- Convention collective de travail relative au régime de chômage avec complément d'entreprise (anciennement : prépension conventionnelle) à temps plein – année de naissance 1959 ;
- Convention collective de travail relative au régime de chômage avec complément d'entreprise (anciennement : prépension conventionnelle) à temps plein – année de naissance 1960 ;
- Convention collective de travail relative au régime de chômage avec complément d'entreprise (anciennement : prépension conventionnelle) à temps plein – année de naissance 1961 ;

- Convention collective de travail relative aux fins de carrière – année de naissance 1965 et avant.

Les nominations suivantes ont été approuvées par les organes de gestion :

- Le 26 janvier 2021, M. Denis Hermesse a été nommé comme Senior Vice President Finance & Services ;
- Le 26 janvier 2021, M. Alain Catanese a été nommé comme Vice President Business Unit Metro ;
- Le 29 juin 2021, Mme Béatrice Paques a été nommée Senior Vice President Sales, Marketing & Network ;
- Le 29 juin 2021, M. Jan Pannus a été nommé comme Vice President Business Unit Tram.

Le 26 janvier 2021, un accord-cadre relatif à la mise en œuvre d'un programme de formations « Prévention, sécurité et risques au travail » a été approuvé. Le but est de trouver un ou plusieurs partenaires afin d'accompagner la STIB dans le développement de formations sur mesure.

Une présentation concernant la planification d'embauches et l'évolution du personnel dans les prochaines années ainsi qu'une présentation concernant l'absentéisme ont été données respectivement le 23 février et le 30 mars 2021 aux administrateurs.

Soucieuse du bien-être de ses collaborateurs, la STIB a décidé de renouveler, le 25 mai 2021, l'accord-cadre relatif à des services d'Employee Assistant Program. Il s'agit ici d'un accompagnement en cas de burn-out, de coaching des managers, etc.

Les points suivants ont été approuvés lors de la séance du 29 juin 2021 :

- Actualisation d'un accord-cadre avec un prestataire de services concernant la gestion complète, pour la STIB, des contrats étudiants ;
- Actualisation d'un accord-cadre conclu avec un service externe pour la prévention et la protection au travail à la suite de l'augmentation en continu de l'effectif et à la crise imprévisible du Covid-19 ;
- Accord-cadre concernant une police d'assurance pour les accidents du travail et les accidents survenus sur le chemin du travail pour le personnel, mais aussi pour les accidents corporels dont pourraient être victimes les membres des organes de gestion pendant leurs déplacements nécessités par leurs mandats.

Le 14 septembre 2021, la STIB a également souhaité actualiser un accord-cadre relatif au développement de trajets de leadership afin de répondre aux besoins internes (team-buildings, accompagnement individuel, etc.).

Le 25 mai 2021, en réaction à une ordonnance de première instance du tribunal du travail de Bruxelles condamnant la STIB pour discrimination à l'embauche, le comité de gestion a décidé de ne pas aller en appel de la décision, mais de confirmer le rôle de pionnière que la STIB a toujours joué en matière de diversité et a demandé à l'entreprise de se lancer dans un processus de révision de sa politique de neutralité. L'objectif est de permettre, à terme, le port de certains signes convictionnels dans l'entreprise, tout en veillant à ce que le service rendu au citoyen reste neutre et que la liberté d'opinion de toutes et tous soit garantie sur le lieu de travail.

Appelé à se prononcer sur cette décision, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a fixé le 17 juin 2021, un cadre précis à l'exécution de celle-ci :

- L'interdiction des signes convictionnels est la règle et la neutralité exclusive sera d'application pour les fonctions d'autorité (contrainte) ou qui sont en contact avec le public ;
- Des dérogations pourront être mises en place pour des fonctions ne relevant pas de cette catégorie. Elles devront être détaillées à l'initiative de la direction générale ;
- Un cadre légal approprié sera proposé afin d'interdire le prosélytisme sur le lieu de travail des services et des entreprises publics bruxellois, à l'exception bien sûr des activités syndicales ;
- Aucun aménagement des espaces ne pourra se faire pour des raisons convictionnelles.

Pour mener à bien les différents aspects de cette mission et favoriser l'adhésion au changement au sein de l'entreprise, la STIB a décidé de se faire accompagner par un bureau d'expertise externe neutre.

Un appel au marché pour la conclusion d'un accord-cadre de services a été lancé le 2 juillet 2021. Le marché a été attribué début février 2022 après approbation par la direction générale. Le kick-off a été fixé le 25 février 2022. La mission est prévue pour une période de 12 à 18 mois.

2. VÉHICULES

Lors de la séance du 16 mars 2021, une présentation a été donnée aux administrateurs au sujet d'une étude des options permettant de sortir de la flotte de la STIB l'ensemble des bus diesel et hybrides. En effet, le contrat de service public qui lie la STIB et la Région prévoit, conformément aux engagements de la Région à la réalisation du Pacte énergétique interfédéral belge, que tous les bus de la STIB mis en service à partir du 1^{er} janvier 2025 ne feront plus appel à une technologie de traction utilisant un moteur thermique. Jusqu'à fin 2024, les bus remplacés ou qui viendront en renforcement de la flotte existante seront des bus à propulsion hybride-électrique. Dès le 1^{er} janvier 2025, les véhicules seront à propulsion électrique. À la suite de cette présentation, la STIB a été chargée de préparer la mise en œuvre du scénario d'accélération de l'électrification, en ce compris le lancement des procédures de marché.

Toujours en raison de la crise sanitaire, les organes de gestion ont approuvé le 25 mai 2021 un accord-cadre relatif à l'assainissement approfondi et journalier des bus et des trams en dépôt et en exploitation.

Le 29 juin 2021, la direction générale de la STIB a demandé l'approbation du conseil d'administration de l'accord-cadre pour la fourniture de roulements destinés à la maintenance des trams, des voitures de métro et des bus.

Afin de transmettre une information précise aux voyageurs et de prévoir une planification de l'offre mieux adaptée à l'évolution de la demande, une entreprise a été désignée le 28 septembre 2021 afin de procéder, dans les prochaines années, à l'équipement de 375 véhicules supplémentaires (bus et trams) par un système de comptage de passagers.

3. BÂTIMENTS, DÉPÔTS ET SITES

Au cours de l'année 2021, la STIB a approuvé de nouveaux accords-cadres et en a actualisé d'autres afin d'assurer la bonne maintenance de ses bâtiments, dépôts et sites et garantir la sécurité et la santé des voyageurs et collaborateurs. La STIB met un point d'honneur

à ce que ses infrastructures, tout comme l'ensemble de ses véhicules, soient toujours adaptés aux besoins et demandes croissants de la clientèle.

Afin d'assurer l'exploitation de son réseau dans de bonnes conditions, la STIB met en place et entretient différentes installations sanitaires autonomes et automatiques à disposition du public, en surface et sur son réseau métro. Ces sanitaires doivent également répondre aux normes d'accessibilité PMR.

Le 23 février 2021, les administrateurs ont décidé d'approuver un accord-cadre visant à la maintenance de certaines de ces installations dont les contrats d'entretien venaient à échéance.

Le besoin d'aménager également pour les conducteurs des sanitaires aux terminus des lignes de surface a été identifié pour faire face aux défis du nouveau Plan directeur Bus (PDB) dont le déploiement est en cours.

Dans le but de promouvoir un sentiment de sécurité aux accès et dans les stations de (pré)métro ainsi que dans l'aire des voies en station, un accord-cadre pour des services d'enlèvement de tags, graffitis, autocollants et autres affichages sauvages a été approuvé le 30 mars 2021.

Lors de la séance du 25 mai 2021, le conseil d'administration a marqué son accord sur la conclusion d'une police d'assurance « Tous risques sauf » auprès d'Assuralia, qui doit garantir le patrimoine STIB. Cette police garantira : les risques électriques, inondations, accessoires qui y sont liés tels que le recours des tiers, chômage immobilier, frais de démolition, de conservation et de déblais, frais d'expertise, frais de sauvetage, etc.

Le même jour, un accord-cadre de 4 ans pour l'achat, la modernisation, la rénovation et la maintenance des infrastructures et lignes de distribution en combustible pour le ravitaillement en carburant et AdBlue des bus de la STIB ainsi qu'un accord-cadre de 8 ans pour un contrat de maintenance préventive et d'interventions curatives pour les mêmes installations ont été attribués à un prestataire de services.

Les accords-cadres suivants ont été approuvés lors de la séance du 29 juin 2021 :

- Accord-cadre pour la collecte, l'évacuation et le traitement sélectif des déchets de type industriel à caractère dangereux et non dangereux de la STIB ;
- Accord-cadre pour la fourniture et le placement de rayonnages magasin ;
- Accord-cadre pour la fourniture, la pose et le raccordement de ± 6 installations sanitaires automatiques par an pendant 5 ans (± 30 au total) dans la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Accord-cadre pour des prestations de surveillance d'infrastructures de la STIB visant au renforcement ponctuel de la sécurisation, et ce au travers de missions de surveillance dans les bâtiments, les véhicules, les infrastructures, les stations et les tunnels, et la protection du réseau de la STIB au sens large du terme. L'objectif du marché est d'anticiper les risques liés au terrorisme, de prévenir la criminalité et les comportements inciviques et de renforcer le sentiment de sécurité.

En vue de répondre aux nouvelles normes relatives aux escalators, un programme de remplacement des anciennes installations du réseau a débuté et se poursuivra au cours des prochaines années. Un accord-cadre pour la réalisation de ces travaux a été approuvé le 26 octobre 2021.

4. MAINTIEN DE L'OUTIL

Au cours de l'année 2021, divers marchés et commandes ont été approuvés par les organes de gestion dans le cadre de la bonne maintenance des installations, des véhicules et du réseau, dont :

- La mise en place de fondations de poteaux de traction, travaux annexes et construction d'équipements aériens à Forest. Ce marché s'inscrit dans le programme pluriannuel de renouvellement des infrastructures ferrées en fin de vie technique sur le réseau tram ;
- L'acquisition d'équipements et de matériels de fixation des rails et d'appareils de voie de type tramway et de fusibles pour les arrêts de tram ;
- L'acquisition et la maintenance des pinces MALT métro ;
- La maintenance des équipements HVAC et de désenfumage de tous les sites ;
- La fourniture de bandages de roues et d'anneaux destinés aux roues de trams T3000/T4000 ;
- La livraison et le placement de vitres destinées aux bus, trams et voitures de métro ;
- L'adaptation du dépôt métro Brel pour la maintenance des métros MX ;
- La fourniture de matériels destinés à l'entretien et la révision des pièces relatives à l'électronique de puissance des trams T3000 et T4000.

5. MAINTIEN ET DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

Divers chantiers de renouvellement et d'extension du réseau ont été réalisés en 2021.

Le 26 janvier 2021, le comité de gestion a marqué son accord pour le renouvellement et la pose d'environ 1.600 mètres de voies simples de tramway et d'appareils de voie à Schaerbeek. Les travaux ont débuté au mois d'avril pour une durée de 104 jours ouvrables.

Le 16 mars 2021, les administrateurs ont approuvé le marché pour le renouvellement et la construction d'environ 860 mètres de voies simples et d'une double communication croisée à Dilbeek.

Le 30 mars 2021, la direction générale de la STIB a proposé au comité de gestion d'approuver un accord-cadre ayant pour objet une mission d'assistance du maître d'ouvrage en vue de la gestion de la problématique du bruit et des vibrations dans le cadre de l'extension du réseau de transports publics de haute performance vers le nord à Bruxelles.

L'attribution d'un marché relatif au renouvellement, à la réparation et à l'entretien du revêtement routier dans la zone des lignes de tramway de la STIB dans la Région de Bruxelles-Capitale et quelques communes adjacentes a été décidée le 25 mai 2021.

Le 15 juin 2021, le comité de gestion a approuvé le renouvellement des voies de tramway situées place de l'Altitude 100 et avenue Alexandre Bertrand à Forest, de même que le renouvellement et la construction de 600 mètres de voies simples de tramway, la pose et dépose de 2 aiguillages provisoires de type « californien » ainsi que deux quais provisoires tram à Schaerbeek.

Un accord de coopération avec la commune de Dilbeek en vue du réaménagement de l'infrastructure existante de la *Brusselstraat* et la *Robert Dansaertlaan* a été approuvé

par les administrateurs le 29 juin 2021. La STIB supportera les coûts se rapportant au réaménagement de l'infrastructure des trams et la commune de Dilbeek supportera les coûts se rapportant à l'aménagement des pistes cyclables, des trottoirs ainsi que des zones vertes. La modification du plan des rails et des signalisations permettra également d'augmenter la vitesse commerciale et la sécurité et de diminuer l'attente aux feux de signalisation.

Lors de la même séance, le marché relatif à la modification et au renouvellement des voies et équipements du dépôt de tramways situé avenue du Roi 19-21 à 1060 Bruxelles en vue de sa mise en conformité pour y remiser et entretenir les tramways de type T3/T4, a été approuvé.

Un marché concernant le renouvellement et la pose de 500 mètres de voies simples de tramway et la pose d'appareils de voies imbriquées à Schaerbeek ainsi qu'un marché concernant le renouvellement et la construction de 2.400 mètres de voies simples de tramway et de 14 appareils de voies à Jette ont été attribués le 30 novembre 2021.

Dans le cadre du projet de construction de la ligne 10 vers Neder-Over-Heembeek, il ressort d'une étude préliminaire que pour alimenter la nouvelle ligne de tram, un total de trois nouvelles sous-stations électriques réparties le long de la ligne seront nécessaires pour couvrir l'ensemble du tracé. Il est apparu que l'une des sous-stations pourrait être érigée sur un terrain appartenant à la Ville de Bruxelles. Le 14 décembre 2021, les administrateurs ont approuvé le principe d'occupation d'un volume situé majoritairement en sous-sol en dessous du fonds appartenant à la Ville de Bruxelles et également hors sol sur ce fonds.

6. RÉSEAU MÉTRO

Lors de la séance du 30 mars 2021, les organes de gestion ont approuvé :

- Un accord-cadre ayant pour objet une mission d'assistance du maître d'ouvrage en vue de la gestion de la problématique du bruit et des vibrations dans le cadre de l'extension du réseau de transports publics de haute performance vers le nord à Bruxelles ;
- Un accord-cadre relatif au projet d'agrandissement, de réaménagement et de rénovation de la station de métro Gare Centrale afin de répondre aux nouvelles normes et aux nouveaux besoins des usagers ;
- Un marché portant sur la fourniture et la pose de façades de quai dans le cadre du Programme de Modernisation du Métro (PMM). En effet, l'exploitation en sécurité d'un métro automatique nécessite l'installation d'un système prévenant les intrusions dans les voies et facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Le 20 avril 2021, une présentation sur l'avancement du programme d'extension Bordet-Nord a été donnée aux administrateurs. L'étude d'incidences permettra d'adapter, de finaliser et d'introduire la demande de permis d'urbanisme. Les travaux du Programme Bordet-Nord comprennent la construction d'un tunnel de 5 kilomètres, de 7 stations et d'un dépôt avec passage sous la Gare du Nord.

Le déplacement d'installations de certains prestataires de services sera nécessaire. Dans ce cadre, le conseil d'administration a approuvé un contrat de coopération publique entre Vivaqua, Beliris, la STIB et la Région.

La création d'un nouveau tunnel métro entre la Gare du Nord et la station Bordet à Evere (projet Métro Nord) est prévue. Une convention d'occupation à titre précaire de deux étages du City Atrium, permettant de rassembler en un lieu commun toutes les équipes

chargées de la réalisation du programme Bordet-Nord, a été approuvée. L'aménagement des bureaux devant accueillir ces équipes est compris dans le projet d'extension du réseau de transports publics de haute performance vers le nord à Bruxelles.

Toujours dans le cadre de la réalisation du projet Métro Nord, les administrateurs ont décidé, le 29 juin 2021, de négocier et de conclure les conventions nécessaires relatives à l'occupation et à l'acquisition de terrains situés rue Waelhem 86-92 et rue Léopold Courouble 26 à 1030 Bruxelles, et ce plus spécifiquement pour la création de l'un des accès à la future station Verboekhoven.

Une actualisation de l'étude du gros œuvre, parachèvement et suivi de l'exécution des tronçons entre les stations Anneessens et la Gare du Midi a été décidée le 28 septembre 2021.

Le 30 novembre 2021, les administrateurs ont approuvé un accord-cadre pour des petits travaux relatifs à la signalisation ferroviaire de sécurité en souterrain.

7. SERVICES AUX VOYAGEURS

Le 26 janvier 2021, un accord-cadre pour l'extension des équipements de communication pour l'exploitation des transports publics de la Région de Bruxelles-Capitale a été approuvé par les organes de gestion. Ce marché a entre autres pour but d'installer un réseau de télécommunication pour toutes les applications directement liées à la sécurité des voyageurs (vidéoprotection, détection incendie, systèmes de sécurisation et d'intrusion, téléphones dans les ascenseurs, bornes de secours sur les quais, etc.).

Le 20 avril 2021, le conseil d'administration a approuvé une adaptation de la grille tarifaire pour les jeunes de 12-24 ans à partir du 1^{er} juillet 2021. Cette proposition a été introduite à la Région afin de solliciter l'accord du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Lors de cette séance, la participation de la STIB à un marché public de services passé par l'Opérateur de Transport de Wallonie (TEC) pour la fourniture et la maintenance d'un système de vente et de validation de titres de transport interopérables sur smartphone a été approuvée.

Le 25 mai 2021, les administrateurs ont approuvé la conclusion d'une police d'assurance d'une durée de 5 ans maximum, liée aux dommages corporels occasionnés aux voyageurs et passagers.

La proposition pour la mise en place d'une solution complète de vente et de validation de titres de transport interopérables sur smartphone, basée sur la technologie du QR-code, a été approuvée lors de la séance du 29 juin 2021.

Afin de visualiser le flux des piétons et voyageurs et de pouvoir concevoir des itinéraires plus sûrs et plus courts, notamment pour les personnes à mobilité réduite, la STIB a accepté le même jour la signature d'un accord de coopération avec le CIRB.

Dans le cadre de l'organisation de la campagne de vaccination contre le Covid-19 en Région bruxelloise, les administrateurs ont approuvé le 28 septembre 2021 la conclusion d'une convention avec la COCOM permettant aux habitants bruxellois d'accéder gratuitement au réseau de la STIB pour se rendre, à deux reprises, dans un centre de vaccination.

Depuis 2006, la prime Bruxell'Air permet aux Bruxellois, après radiation de la plaque d'immatriculation de leur véhicule, de bénéficier de deux offres de transport multimodales. Le contexte de mobilité ayant évolué en Région bruxelloise, le

gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé de réviser cette prime. Les conditions de la collaboration entre la STIB, la Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles Environnement, le CIRB et Pro-Vélo ont fait l'objet de quatre conventions qui ont été approuvées le 26 octobre 2021.

Le 30 novembre 2021, les administrateurs ont été informés de la participation de la STIB au projet européen d'innovation JUSTICE et l'ont approuvée. Ce projet souhaite traiter de l'accessibilité aux transports publics pour certaines populations. Il convenait donc d'une part d'accorder une priorité optimale aux projets européens afin de préparer la STIB aux évolutions dans ces domaines et de conclure d'autre part la convention de collaboration dans le cadre de ce projet européen.

Le 14 décembre 2021, la proposition de pérennisation de l'arrêt de la vente à bord a été approuvée. En combinaison avec cela, une campagne de sensibilisation visant à promouvoir les solutions alternatives (paiement sans contact, automates de vente, KIOSK/BOOTIK, revendeurs, etc.), en ce compris une promotion ciblée des formules d'abonnement social, sera lancée.

8. AUTRES TRANSPORTS

Un contrat-cadre organisant l'utilisation des lignes régulières de la STIB en cas de perturbation du trafic SNCB et l'utilisation des lignes régulières de la SNCB en cas de perturbation du réseau STIB a été approuvé lors de la séance du 28 septembre 2021.

9. AUTRES ACTIVITÉS EN MATIÈRE D'ÉTUDES


Le 15 juin 2021 : accord de coopération pour la réalisation d'études de marché au travers d'une étude qualitative, quantitative ou la combinaison d'études qualitative et quantitative pouvant aller du soutien de la stratégie au suivi d'ICP (Indicateur Clé de Performance) d'entreprise ou au développement de produits.

Le 14 septembre 2021 : accord-cadre pour la réalisation des études prédictives acoustiques et vibratoires dans le cadre des renouvellements de voie et d'extension du réseau tramway et métro.

Le 30 novembre 2021 : marché à tranches relatif à la mission d'études architecturales et techniques – bâtiment rue de Bonne. Le marché inclut la conception architecturale, les études techniques et d'ingénierie (stabilité incluse) ainsi que le suivi de l'exécution du projet de démolition d'un bâtiment existant et la reconstruction du bâtiment « de Bonne », dans la rue De Bonne/rue de Birmingham, qui est propriété de la STIB. Il s'agit d'une étude pour la construction d'un bâtiment industriel situé dans un quartier résidentiel, avec pour objectif de projet d'intégrer le nouveau bâtiment en tant qu'extension d'un dépôt de tramways existant à Bruxelles.

10. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

La STIB est résolument tournée vers l'avenir, et ce depuis le début de sa longue histoire. Le rythme des innovations s'accélère partout et la STIB s'inscrit dans ce mouvement de manière volontariste et enthousiaste. Certes, une partie infime des tests et expérimentations mènent à des réalisations concrètes, mais l'apprentissage est toujours porteur de leçons utiles et parfois surprenantes.



La STIB a investi plus de 5 millions d'euros dans le domaine de la recherche et du développement en 2021 (coûts internes et externes), et ce, dans des programmes aussi variés que le Mobility as a Service (MaaS), l'hydrogène et les innov@teliers. En complément à ces projets ambitieux, la STIB suit de près les pistes d'innovation des autres réseaux de transports publics grâce à une activité intense de veille technologique et mise considérablement sur le numérique et la gestion du changement. La STIB encourage tous ses collaborateurs(trices) à être force de proposition grâce à des initiatives comme le Prix Eurêka ou les MidiSTIB.

MAAS

L'application pilote MoveBrussels est une application multi- et intermodale. Elle permet aux utilisateurs de rechercher et de combiner plusieurs modes de transports publics. L'application permet également d'acheter et de valider des tickets digitalisés valables sur l'ensemble du réseau STIB ainsi que de faire usage de son abonnement STIB directement depuis l'application.

Le pilote MaaS a été lancé en septembre 2020. La phase test est toujours en cours et se poursuivra jusqu'au lancement de l'application finale prévu pour l'automne 2022.

L'HYDROGÈNE

La flotte de la STIB compte depuis l'été 2021 un véhicule à la technologie innovante : un bus à hydrogène. Après une série de tests réalisés sans voyageurs et quelques adaptations techniques, ce bus équipé d'une propulsion d'un type nouveau embarquera en 2022 les voyageurs de la ligne 57. Il sera ensuite testé sur différentes lignes du réseau de la STIB durant deux ans.

On le sait, la STIB se prépare à abandonner complètement le diesel pour la propulsion de ses bus, au bénéfice de la qualité de la vie en ville. Dans ce contexte, la STIB a loué un bus à hydrogène à la firme belge Van Hool. Celui-ci est arrivé en juillet 2021 au dépôt Marly. Le véhicule a fait l'objet de différents essais : la réception des données, la vérification des procédures, les adaptations techniques (comme les portes), les tests en ville sans voyageurs, etc. Les collègues de la conduite et de Technical ont également été formés à cette nouvelle technologie.

Un test a été réalisé dans des conditions réelles. L'intérêt de ce test, qui sera ultérieurement réalisé sur différentes lignes durant deux ans, a été de pouvoir étudier de manière précise, en conditions réelles, le comportement du véhicule sur des lignes présentant des caractéristiques différentes : le dénivelé, la circulation dense ou non, la fréquentation de la ligne selon le moment de la journée, etc.

Cela permettra à la STIB de valider concrètement les estimations de ses futurs besoins en hydrogène et d'apprendre à utiliser cette nouvelle technologie dans l'environnement bruxellois et dans l'environnement des dépôts de la STIB.

Les avantages du bus à hydrogène sont les suivants :

- Un bus à hydrogène est avant tout un bus à propulsion électrique, dans lequel l'énergie est emmagasinée sous forme d'hydrogène. L'intérêt de l'hydrogène est de combiner « le meilleur des deux mondes » : le côté écologique du bus électrique à batteries et la flexibilité opérationnelle du bus diesel ;

- Un bus standard à hydrogène peut parcourir en moyenne entre 300 et 500 km avec 40 kg d'hydrogène, c'est-à-dire le double d'autonomie d'un bus électrique équipé de batteries, avec un poids à vide beaucoup plus faible ;
- Le plein d'hydrogène est refait à peu près comme un véhicule ordinaire, en quelques minutes. Il s'agit d'un gain de temps non négligeable au vu de l'importante flotte de bus de la STIB.

Dans une première phase, la STIB ira se fournir en hydrogène à Zaventem. Une station mobile fournie par Eoly Energy sera installée dans le dépôt Marly en 2022. Eoly Energy accompagnera la STIB dans la gestion de cette station mobile.

INNOV@TELIER

En 2021, la STIB a lancé son atelier d'innovation, appelé innov@telier, qui a pour mission d'accompagner les collaborateurs qui souhaitent innover à travers une méthodologie de conception centrée sur le client. Cette méthodologie reconnue, nommée « design sprint », permet à une petite équipe pluridisciplinaire de poser la problématique, d'explorer et d'imaginer des solutions, d'en choisir une, de la prototyper et de la tester, le tout en seulement une semaine. L'innov@telier a accompagné 9 équipes en 2021, sur des sujets tels que :

- La création d'un ticket digital commun aux quatre opérateurs SNCB, De Lijn, TEC et STIB, sur les zones tarifaires Brupass et Brupass XL. Ce design sprint a fait intervenir une équipe composée des collaborateurs des différents opérateurs ;
- L'adaptation des offres et du parcours client de la STIB à un contexte durablement impacté par la crise sanitaire, avec notamment la généralisation du télétravail et une demande accrue de la flexibilité des clients ;
- La question de savoir comment faire revenir les clients de la STIB dans le contexte toujours durablement impacté par la crise sanitaire ;
- La visualisation de l'expérience client « idéale » à l'horizon 2025, pour se donner une cible à atteindre sans se limiter aux contraintes actuelles (techniques et autres) ;
- La lutte contre la fraude, avec l'expérimentation de méthodes plus positives et plus efficaces pour inciter les clients de la STIB à voyager en étant en règle ;
- La meilleure prise en compte et la valorisation des modes actifs (marche, vélo, trottinette, etc.) dans le parcours client de la STIB ;
- L'outil de déclaration d'avarie intuitif et accessible à tous les collaborateurs de la STIB pour un réseau encore plus attrayant pour les clients ;
- La réinvention des espaces de vente, amenés à devenir des espaces clients dans une logique d'expérience client de bout en bout ;
- La visualisation d'une nouvelle philosophie de travail dans un contexte hybride, pour combiner au mieux le travail à distance et en présentiel.

Certains résultats ont déjà été mis en œuvre en 2021, d'autres le seront dans le courant de l'année 2022. L'innov@telier poursuivra ses activités en 2022 et accompagnera 10 nouvelles équipes avec toujours le client comme ligne de mire.



CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Tout comme en 2020, la pandémie a fortement influencé les performances financières de la STIB, avec comme conséquence une dégradation totale du résultat de 105,6 MEUR (102,2 MEUR en 2020). En effet, la diminution des recettes de trafic par rapport à une situation normale sans Covid-19 s'élève à 86,9 MEUR (90 MEUR en 2020).

Il faut ajouter à cette perte de recettes de trafic une diminution de 4,9 MEUR des autres recettes (publicitaires, locations, surtaxes, etc.).

Au niveau des coûts, il y a d'une part les augmentations (23,8 MEUR) liées principalement aux prestations complémentaires de nettoyage, aux moyens de protection et aux produits de désinfection, et d'autre part une baisse (9,9 MEUR) de certaines dépenses (masse salariale liée à l'absentéisme, etc.).

Cette perte de revenus, combinée à l'augmentation des dépenses de la STIB, a été partiellement compensée par une dotation régionale complémentaire de 20 MEUR. On notera également que toutes les autres dotations prévues dans le contrat de service ont été versées à la STIB, lui permettant ainsi de répondre à ses obligations et à assurer sa pérennité.

Dans ce contexte extrêmement compliqué, la STIB parvient malgré tout à dégager un résultat positif de 28 MEUR. Celui-ci lui permet donc de réduire sa perte reportée de 70 MEUR (98 MEUR en 2020).

Nous pouvons espérer que la pandémie du Covid-19 sera vraisemblablement sous contrôle en 2022. Les mesures très strictes prises entre autres depuis octobre 2020 ont progressivement été levées. Le passage en code jaune le 7 mars 2022 a entraîné la suppression de la majorité des restrictions imposées depuis le début de la crise sanitaire.

Cette levée des mesures devrait avoir un impact direct sur la fréquentation et permettre un retour progressif à une situation normale, se traduisant par une amélioration des résultats en 2022.

SITUATION DES PERTES REPORTÉES

Le bilan fait apparaître une perte reportée et, par conséquent, conformément à l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations, le conseil d'administration justifie l'application des règles comptables de continuité par le caractère conjoncturel des pertes (occasionnées par la pandémie) et par le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale envers la STIB.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES

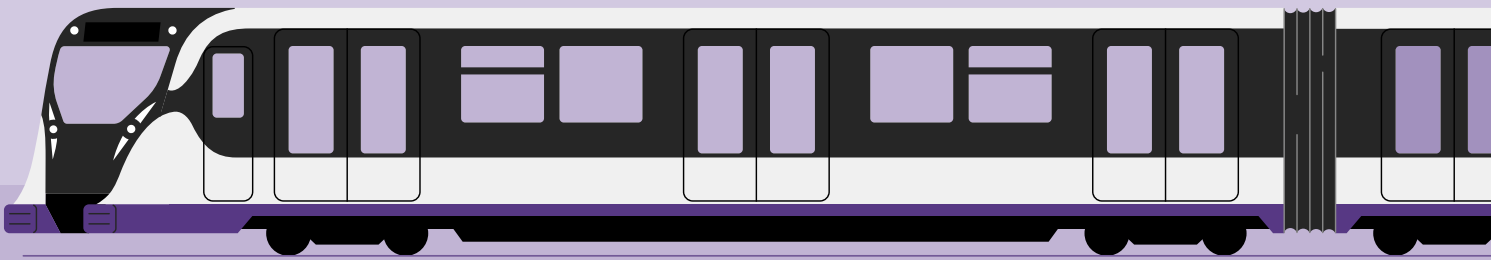
Entre le 1^{er} janvier 2022 et la date de ce rapport, une guerre a éclaté entre la Russie et l'Ukraine entraînant de nombreuses sanctions et des perturbations de marché. Cette situation, ayant notamment un impact sur les coûts de l'énergie ainsi que sur les coûts des matières premières, est susceptible d'avoir des conséquences financières sur les projets et les opérations de la STIB.

PERSPECTIVES 2022



1.330

VÉHICULES



1. RÉSEAU ET NOUVEAUX VÉHICULES

L'arrivée importante de matériel roulant pour accompagner la croissance du réseau continuera en 2022. Au niveau des bus, la nouvelle ligne 73 (entre Gare du Midi et CERIA) a vu le jour, ainsi que des prolongements et des réorganisations de plusieurs autres lignes, de nouvelles dessertes, mais aussi un renforcement des fréquences sur plusieurs lignes en heure de pointe. Toutes les nouveautés de la dernière phase du Plan directeur Bus permettront d'offrir 10 % de places en plus sur le réseau bus en 2022. L'électrification de la flotte se poursuivra. À l'agenda figure entre autres : la rédaction de cahiers des charges pour l'achat de nouveaux bus électriques, des plans d'électrification des terminus des lignes qui passeront prochainement en électrique et la poursuite de l'aménagement du dépôt Marly qui accueillera ces nouveaux véhicules.

Le tram accueillera sa nouvelle génération de véhicules (TNG : Tram New Generation). Après des mois de tests, le TNG embarquera ses premiers voyageurs dans le courant de l'année 2022. Les travaux relatifs à la nouvelle ligne de tram 10 débiteront après enquête publique à l'automne. Fin 2024, la nouvelle ligne reliera l'Hôpital Militaire de Neder-Over-Heembeek à Rogier, en desservant de nombreux pôles d'intérêt, des zones densément peuplées, des infrastructures publiques, des écoles, des entreprises, etc. Elle offrira alors une liaison rapide et directe entre Neder-Over-Heembeek et le centre-ville. Enfin, la STIB continuera le déploiement progressif de bords fusibles aux trams, réduisant l'espace entre le véhicule et le quai afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Dix nouvelles rames de métro viendront renforcer le réseau. Dès le début de 2022, une nouvelle hausse des fréquences sur les lignes de métro 2 et 6 a été constatée. En effet, la mise en service des nouvelles rames de métro M7 sur les lignes 1-5 permet de libérer des rames qui sont injectées sur les lignes 2-6. De plus, dès le mois de septembre, les fréquences seront augmentées en soirée sur les quatre lignes de métro, avec un métro toutes les 10 minutes jusqu'en fin de service.

Enfin, la STIB préparera l'adaptation de ses horaires à la suite des modifications, dès septembre 2022, des périodes de vacances de l'enseignement francophone.

2. INFRASTRUCTURES

Les travaux de la future ligne de métro 3 continueront en 2022. La transformation de la station de prémétro Albert en station multimodale métro-tram va progresser, tout comme la construction de la future station de métro Toots Thielemans et les travaux de l'arrière-gare à la Gare du Nord.

La nouvelle signalisation métro sera par ailleurs installée au dépôt Erasme et sur les lignes 1-5. Les anciennes rames de métro seront progressivement équipées de cette nouvelle signalisation. De plus, en 2022, le dépôt Erasme sera totalement mis en service après la réalisation des derniers aménagements. Pour le tronçon Bordet-Nord, 2022 sera l'année du dépôt de la demande de permis. La STIB travaille également à la conception et au développement des façades de quai qui seront installées dans quelques années, en commençant par la ligne 5 entre Erasme et le CERIA.

Le dépôt et les ateliers Delta poursuivent leur transformation, notamment pour accueillir les rames M7, tandis que trois dépôts historiques sont à l'étude pour réaffectation ultérieure : Belgrade, Birmingham et Cureghem.

Le programme de rénovation des stations sera axé en 2022 sur les implications de la conversion en métro de l'axe Nord-Albert avec notamment la poursuite de travaux conséquents pour les stations Toots Thielemans et Albert. Par ailleurs, on citera le commencement des travaux de la Gare Centrale et la rénovation de la station Parc. Au cours de cette année, le programme d'amélioration de l'accessibilité des stations, avec des interventions prévues à Simonis, Anneessens, Horta, Jacques Brel et Madou, se poursuivra.



3. ÉVOLUTION DE LA MOBILITÉ ET INNOVATIONS

La nouvelle application MaaS (Mobility as a Service) sera mise à disposition du grand public dès l'automne. Elle donnera accès aux solutions de mobilité les plus pertinentes, en un temps et lieu donnés, en fonction des besoins et des préférences du client. L'application tient compte de l'ensemble de l'offre existante en matière de transports partagés. Il ne s'agit donc pas uniquement d'une solution de la STIB, mais également de suggestions telles qu'un vélo partagé, une voiture partagée, un scooter, un taxi, etc.

Par ailleurs, la STIB étudie le potentiel de l'hydrogène comme complément à la technologie électrique avec batteries. Concrètement, un premier bus roulant à l'hydrogène sera testé en service voyageurs en 2022.

4. COLLABORATEURS

La STIB recrutera en 2022 quelque 760 collègues, la grande majorité à la conduite, afin de soutenir la forte croissance du réseau. Le programme de leadership sera poursuivi comme levier d'évolution des pratiques managériales, de motivation et de bien-être pour l'ensemble du personnel. Le plan langue vise quant à lui la maîtrise des deux langues nationales pour le plus grand nombre des collaborateurs. La STIB poursuit également sa campagne contre le sexisme en entreprise afin de pouvoir ancrer les concepts et les comportements dans l'organisation. Un nouveau plan d'action pour la diversité sera lancé dans le courant du premier trimestre 2022.

5. EXPÉRIENCE CLIENT

L'application mobile de la STIB et son site internet évolueront rapidement pour répondre aux attentes des clients et les anticiper. Un ticket Brupass digital permettra notamment aux voyageurs d'ici quelques mois d'utiliser leur smartphone pour acheter et valider directement des titres de transport. Dans les bus et les trams en surface, le voyageur validera directement lui-même son titre à la prestation dans son application. Dans le métro et le prémétro, le même principe s'applique, ce qui générera ensuite un QR-code. Le voyageur pourra le scanner devant un lecteur spécifique installé sur les portillons. Ce système concernera dans un premier temps les titres Brupass et Brupass XL à la prestation émis par les quatre opérateurs de transports publics : la STIB, le TEC, De Lijn et la SNCB.

Par ailleurs, le tarif jeunes à 12 euros pour les étudiants pour un abonnement d'un an sera généralisé dès février et s'appliquera également pour les Bruxellois entre 18 et 24 ans, même s'ils ne sont pas étudiants.

Décharge

Nous vous prions d'accorder décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat, ainsi qu'aux commissaires pour leur mission effectuée durant l'exercice écoulé.

Fait à Bruxelles, le 19 avril 2022.

L'Administrateur-directeur général,

Briec de MEEÛS

Le Président du conseil
d'administration,

Merlijn ERBUER

QUE C'EST BON D'INVITER SES AMIS
DANS SON ÉNORME JARDIN

RETROUVEZ BRUXELLES AVEC LA STIB

Campagne publicitaire lancée en juin 2021





COMPTES ANNUELS

LES CHIFFRES SONT EXPRIMÉS EN EUROS

Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles



COMPTE DE FONCTIONNEMENT

COMPTE DE FONCTIONNEMENT		2021	2020
I.	RECETTES	686.818.515,69	662.876.572,85
A	Trafic		
	• recettes directes	154.377.012,32	152.902.295,49
	• dotation pour tarifs préférentiels	63.952.000,00	60.652.000,00
B	Recettes de publicité		
	• recettes directes	3.077.056,10	2.412.605,14
	• recettes d'échanges publicitaires	2.883.122,00	2.697.540,96
C	Recettes de location	5.586.026,37	4.848.835,54
D	Autres recettes d'exploitation	21.071.959,13	24.073.763,54
	Recettes non récurrentes	2.541.958,04	12.843.136,26
E	Recettes de placements financiers	1.320.234,72	1.012.479,62
F	Dotation globale affectée au fonctionnement	428.292.000,00	397.780.000,00
	Dotation diversité	261.000,00	282.000,00
	Dotation de Bonus-Malus	3.456.147,01	3.371.916,30
II.	DÉPENSES	765.215.573,11	763.231.914,83
A	Charges du personnel	576.916.345,97	547.723.082,76
B	Énergies		
	• combustibles	8.741.834,16	10.819.703,86
	• énergie électrique	19.063.915,17	19.799.257,38
C	Matières consommées	26.439.628,77	21.329.962,83
D	Fournitures extérieures		
	• biens et services (hors leasing)	117.977.525,69	123.460.758,63
	• leasing (informatique et automobiles)	1.514.681,77	1.427.846,77
E	Charges fiscales	1.764.865,85	8.356.444,27
F	Provisions légales prévisions, licenciements conventionnels et autres départs	-14.456.815,86	-3.597.493,68
	Provisions fiscales	846.413,99	-1.328,25
	Provisions pour heures à récupérer	3.087.600,26	2.882.187,92
	Provisions pour risques et charges	3.886.504,28	21.259.731,85
G	Fonds d'assurance	10.240.001,99	7.060.971,44
H	Amortissements des petits biens d'investissements et réductions de valeur sur actifs non immobilisés	5.029.713,28	1.563.301,14
I	Frais financiers courants	637.297,08	611.521,99
J	Charges non récurrentes	3.526.060,71	535.965,92
RÉSULTATS (I - II)		-78.397.057,42	-100.355.341,98

COMPTE DE PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

A	RECETTES	55.646.000,00	42.002.000,00
	Offre & sécurité	55.646.000,00	42.002.000,00
B	DÉPENSES	57.974.343,79	40.285.653,36
	Offre & sécurité	57.974.343,79	40.285.653,36
RÉSULTATS (A - B)		-2.328.343,79	1.716.346,64

COMPTE D'INVESTISSEMENT

COMPTE D'INVESTISSEMENT		2021	2020
I.	RECETTES	411.031.982,15	223.482.133,90
A	Dotation couvrant les charges d'intérêts	200.456,67	372.112,56
B	Utilisation du subside en capital au prorata des amortissements industriels effectués	271.252.666,37	190.820.289,83
C	Amortissement des subsides en capital spécifiques reçus des pouvoirs publics (crédits d'engagements)	30.851.182,44	31.633.595,74
D	Répartition du produit Seb Lease, prorata temporis	653.979,48	653.979,48
E	Solde de la répartition de la dotation globalisée affectée au fonds d'investissement après décision de l'assemblée générale	0,00	0,00
F	Plus-value sur immobilisations financières	39.920,06	0,00
G	Intérêts dépôt gagé	0,00	2.156,29
H	Subside non alloué 2021 + exercices précédents	108.033.777,13	0,00
II.	DÉPENSES	302.304.305,48	222.849.118,42
A	Charges d'intérêts	332.926,95	431.762,59
	• Intérêts totaux	200.456,67	372.112,56
	• Frais afférents aux dettes d'investissement	132.470,28	59.650,03
B	Charges du capital	301.971.378,53	222.417.355,83
	• Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles financées par la société et moins-values	269.967.446,51	189.614.263,39
	• Charges sur emphytéose	1.009.187,94	1.004.971,06
	• Amortissement des immobilisations corporelles financées par des subsides spécifiques des pouvoirs publics (crédits d'engagement)	30.851.182,44	31.633.595,74
	• Réductions de valeurs sur immobilisations et créances irrécouvrables	143.561,64	143.561,64
	• Réductions de valeurs sur immobilisations financières	0,00	20.964,00
	• Moins value sur réalisations d'actifs financiers	0,00	0,00
RÉSULTATS (I - II)		108.727.676,67	633.015,48



ACTIFS IMMOBILISÉS		2021	2020
I.	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0,00	0,00
II.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25.290.421,04	45.292.481,73
III.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.378.354.449,05	2.266.667.980,25
A	Terrains et constructions	1.123.731.379,76	905.217.238,19
B	Installations, machines et outillages	152.992.286,92	113.236.583,69
C	Mobilier et matériel roulant	747.268.945,76	642.258.111,70
D	Location-financement et droits similaires	125.104.162,03	129.758.296,59
E	Autres immobilisations corporelles	12.071.337,43	12.355.755,43
F	Immobilisations en cours et acomptes versés	217.186.337,15	463.841.994,65
IV.	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	90.328.550,53	90.288.325,47
A	Entreprises liées	73.416.500,00	73.416.500,00
B	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	1.254.689,55	1.254.689,55
C	Autres immobilisations financières		
1.	Actions et parts	86.940,38	47.020,32
2.	Créances et cautionnements en numéraire	15.570.420,60	15.570.115,60
ACTIFS CIRCULANTS			
V.	CRÉANCES À PLUS D'UN AN	845.490,55	877.080,00
B	Autres créances	845.490,55	877.080,00
VI.	STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	42.853.405,84	43.312.814,94
A	Stocks		
1.	Approvisionnements	41.631.996,97	41.274.989,28
2.	En-cours de fabrication	1.221.408,87	2.037.825,66
B	Commandes en cours d'exécution	0,00	0,00
VII.	CRÉANCES À UN AN AU PLUS	532.959.755,78	537.625.807,09
A	Créances commerciales	94.497.192,20	91.026.760,38
B	Autres créances	438.462.563,58	446.599.046,71
VIII.	PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	0,00	0,00
B	Autres placements	0,00	0,00
IX.	VALEURS DISPONIBLES	10.626.301,18	13.313.312,64
X.	COMPTES DE RÉGULARISATION	22.700.509,69	21.766.505,49
TOTAL DE L'ACTIF		3.103.958.883,66	3.019.144.307,61

CAPITAUX PROPRES		2021	2020
I. CAPITAL		37.000.000,00	37.000.000,00
A	Capital souscrit	37.000.000,00	37.000.000,00
IV. RÉSERVES		92.783.417,31	92.783.417,31
A	Réserve légale	3.700.000,00	3.700.000,00
D	Réserves disponibles		
	• Fonds d'investissement	89.083.417,31	89.083.417,31
V. BÉNÉFICE/PERTE REPORTÉ(E) DE L'EXERCICE EN COURS		-70.003.704,40	-98.005.979,86
VI. SUBSIDES EN CAPITAL		2.403.644.870,09	2.415.152.821,02

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

VII. PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		189.035.916,91	193.957.777,92
A	Prépensions, licenciements conventionnels et autres départs	98.445.309,84	112.687.344,19
B	Charges fiscales	1.061.128,53	2.340.837,05
C	Risques et charges	9.380.000,00	9.680.000,00
D	Autres risques et charges		
	• Provision pour sinistres à régler aux tiers	16.332.723,98	14.605.287,66
	• Provision heures à récupérer	20.523.329,94	17.435.729,68
	• Provision pour litiges en cours	36.135.423,32	31.920.046,67
	• Provision pour litige social	2.039.509,50	1.101.945,67
	• Provision environnementale	5.118.491,80	4.186.587,00

DETTES

VIII. DETTES À PLUS D'UN AN		54.542.532,68	58.057.335,68
A	Dettes financières		
	3. Dettes de location-financement et assimilés	52.500.000,00	54.000.000,00
	4. Établissements de crédit	2.000.000,00	4.000.000,00
C	Acomptes reçus sur commande	0,00	0,00
D	Autres dettes	42.532,68	57.335,68
IX. DETTES À UN AN AU PLUS		357.880.427,69	279.328.505,03
A	Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	3.500.000,00	3.500.000,00
B	Dettes financières - Établissements de crédit	0,00	0,00
C	Dettes commerciales - Fournisseurs	220.490.562,45	150.327.053,94
D	Acomptes reçus	85,26	903,66
E	Dettes fiscales, salariales et sociales	133.478.259,24	125.011.879,42
F	Autres dettes	411.520,74	488.668,01
X. COMPTES DE RÉGULARISATION		39.075.423,38	40.870.430,51
TOTAL DU PASSIF		3.103.958.883,66	3.019.144.307,61

Arrêté par le conseil d'administration en séance du 19 avril 2022

L'Administrateur-directeur général,
Briec de MEEÛSLe Président du conseil d'administration,
Merlijn ERBUER

ACTIFS IMMOBILISÉS

I.	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0,00
	Frais de restructuration	0,00
	Amortissement	0,00
II.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25.290.421,04
	Frais de développement	92.544.829,89
	Amortissements	-74.995.951,27
	Concessions, brevets, licences, etc.	34.537.992,21
	Amortissements	-26.796.449,79
III.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.378.354.449,05
A	Terrains et constructions	1.123.731.379,76
	• Terrains	64.692.751,70
	• Constructions	553.748.227,65
	- Bâtiments	851.405.553,27
	- Amortissement	-297.657.325,62
	• Réseaux des câbles, lignes, voies et sites propres bus	505.290.400,41
	- Réseaux des câbles, lignes, voies et sites propres bus	954.592.629,89
	- Amortissement	-449.302.229,48
B	Installations, machines et outillage	152.992.286,92
	- Installations, machines et outillage	373.796.106,12
	- Amortissement	-220.803.819,20
C	Mobilier, matériel roulant et pièces unbw	747.268.945,76
	• Mobilier et matériel de bureau	4.837.624,72
	- Mobilier et matériel de bureau	9.984.193,63
	- Amortissement	-5.146.568,91
	• Matériel roulant d'exploitation	720.878.540,88
	- Rames de métro	573.196.328,21
	- Amortissement	-347.823.862,53
	- Tramway	595.422.598,86
	- Amortissement	-306.429.947,05
	- Autobus	350.423.511,97
	- Amortissement	-143.910.088,58
	• Autre matériel roulant	21.552.780,16
	- Autre matériel roulant	51.981.578,73
	- Amortissement	-30.428.798,57
D	Location-financement et droits similaires	125.104.162,03
	• Machines/Outillage	0,00
	- Machines/Outillage	0,00
	- Amortissement	0,00
	• Rames de métro	0,00
	- Rames de métro	0,00
	- Amortissement	0,00
	• Tramways	125.104.162,03
	- Tramways	162.894.709,34
	- Amortissement	-37.790.547,31
E	Autres immobilisations corporelles:	12.071.337,43
	• Bâtiments pris en location	160.809,92
	- Bâtiments pris en location	360.415,66
	- Amortissement	-199.605,74
	• Commerces stations	1.057.760,52
	- Commerces stations	1.450.048,07
	- Amortissement	-392.287,55
	• Terrains et bâtiments donnés en location	851.297,87
	- Terrains donnés en location	457.666,42
	- Bâtiments donnés en location	613.775,83
	- Amortissement	-220.144,38
	• Matériel roulant	0,00
	- Matériel roulant	465.643,19
	- Amortissement	-465.643,19

ACTIFS IMMOBILISÉS (SUITE)

• Terrains cédés en emphytéose	10.001.469,12
- Terrains cédés en emphytéose	10.659.460,00
- Réduction de valeur	-657.990,88
• Bâtiments cédés en emphytéose	0,00
- Bâtiments cédés en emphytéose	0,00
- Amortissement	0,00
F Immobilisations en cours et acomptes versés	217.186.337,15
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	90.328.550,53
A Entreprises liées	73.416.500,00
a) MEDIA TRANSPORT BRUSSELS - Acquisition	0,00
b) CITEO SADP - Acquisition	73.416.500,00
B Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	1.254.689,55
a) TRANSURB CONSULT - Acquisition	495.787,05
TRANSURB CONSULT - Réduction de valeur	0,00
b) OPTIMOBIL - Acquisition	49.500,00
c) TRANSAMO - Acquisition	0,00
d) BELGIAN MOBILITY CARD - Acquisition	709.402,50
C Autres immobilisations financières	86.940,38
TRANSAMO - Acquisition	129.600,00
TRANSAMO - Réduction de valeur	-42.659,62
CREDIT OUVRIER - Acquisition	23.761,24
CREDIT OUVRIER - Réduction de valeur	-23.761,24
D Créances et cautionnements en numéraire	15.570.420,60

ACTIFS CIRCULANTS

V. CRÉANCES À PLUS D'UN AN	845.490,55
B Autres créances	845.490,55
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	42.853.405,84
A Stocks	42.853.405,84
1. Approvisionnements	41.631.996,97
2. Fabrications et travaux en cours	1.221.408,87
VII. CRÉANCES À UN AN AU PLUS	532.959.755,78
A Créances commerciales	94.497.192,20
• Clients	93.919.883,54
• Fournisseurs (débiteurs)	69.257,09
• Factures à établir	325.310,12
• Note de crédit à recevoir	158.468,29
• Acomptes versés	0,00
• Créances douteuses	24.273,16
B Autres créances	438.462.563,58
• Personnel	383.092,27
• T.V.A. à récupérer	13.467.060,29
• Quote-part de l'État dans les intérêts sur emprunts	0,00
• Rémunérations du personnel détaché	0,00
• Solde de la subvention d'exploitation à recevoir	410.156.301,74
• Divers	14.456.109,28
VIII. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	0,00
IX. VALEURS DISPONIBLES	10.626.301,18
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	22.700.509,69
TOTAL DE L'ACTIF	3.103.958.883,66

CAPITAUX PROPRES

I. CAPITAL	37.000.000,00
IV. RÉSERVES	92.783.417,31
A Réserve légale	3.700.000,00
D Réserves disponibles	89.083.417,31
• Fonds d'investissement	89.083.417,31
V. BÉNÉFICE/PERTE REPORTÉ(E) DE L'EXERCICE EN COURS	-70.003.704,40
VI. SUBSIDES EN CAPITAL	2.403.644.870,09

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

VII. PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	189.035.916,91
A Provision pour pensions et autres obligations similaires	98.445.309,84
B Provision pour charges fiscales	1.061.128,53
C Provision constituée pour couvrir le coût probable des regroupements des ateliers et services administratifs	9.380.000,00
D Autres risques et charges	80.149.478,54
• Provision pour sinistres à régler aux tiers	16.332.723,98
• Provision pour litiges en cours	36.135.423,32
• Provision pour heures à récupérer	20.523.329,94
• Provision pour litige social	2.039.509,50
• Provision environnementale	5.118.491,80

DETTES

VIII. DETTES À PLUS D'UN AN	54.542.532,68
A Dettes financières	54.500.000,00
3. Dettes de location-financement et assimilés	52.500.000,00
4. Établissements de crédit:	
Emprunts à long terme pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	2.000.000,00
C Acomptes reçus sur commande	0,00
D Autres dettes	42.532,68
IX. DETTES À UN AN AU PLUS	357.880.427,69
A Dettes à plus d'un an échéant dans l'année:	3.500.000,00
• Dettes de location-financement mobilier	1.500.000,00
• Remboursements dont l'échéance se situe en 2022 sur les emprunts à long terme pris pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	2.000.000,00
B Dettes financières - Établissements de crédit	0,00
C Dettes commerciales	220.490.562,45
D Acomptes reçus	85,26
E Dettes fiscales, salariales et sociales	133.478.259,24
F Autres dettes	411.520,74
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	39.075.423,38

TOTAL DU PASSIF	3.103.958.883,66
------------------------	-------------------------

SITUATION DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2021

Année des emprunts	Montant des emprunts	Montant à rembourser au-delà du 31 décembre 2020	Remboursement au cours de l'année 2021	Montant à rembourser au-delà du 31 décembre 2021	Remboursement au cours de l'année 2022	Montant à rembourser au-delà du 31 décembre 2022	Montant à rembourser à partir du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2026	Montant à plus de 5 ans
1984	12.394.676,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.552.326,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1985	6.841.861,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6.792.282,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	12.146.782,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1986	1.536.939,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1987	7.064.965,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.948.956,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1990	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1991	46.881.741,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	5.275.056,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1992	26.499.817,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	54.933.205,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1993	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1994	34.754.672,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	35.250.459,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1995	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1996	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1997	49.578.704,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998	51.685.799,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1999	83.589.696,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2004	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2005	21.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2006	58.320.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007	30.000.000,00	6.000.000,00	2.000.000,00	4.000.000,00	2.000.000,00	2.000.000,00	2.000.000,00	0,00
2008	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2009	43.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2011	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2012	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2013	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2015	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	816.054.912,57	6.000.000,00	2.000.000,00	4.000.000,00	2.000.000,00	2.000.000,00	2.000.000,00	0,00

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2021

CHARGES

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	2021	2020
II. COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS	1.234.574.389,21	1.132.610.503,91
A Approvisionnements et marchandises	54.340.691,42	52.435.545,11
1. Achats et sous-traitances générales	56.409.023,44	57.391.600,31
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	-2.068.332,02	-4.956.055,20
B Services et biens divers	195.699.741,00	198.533.232,13
C Rémunérations, charges sociales et pensions	680.131.669,37	634.895.628,40
D Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	297.558.870,55	217.595.047,22
E Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	549.716,24	-5.972.194,05
F Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations -)	-4.908.861,01	20.766.359,44
G Autres charges d'exploitation	7.532.939,29	13.677.358,10
H Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	0,00	0,00
I Charges d'exploitation non récurrentes	3.669.622,35	679.527,56

RÉSULTATS FINANCIERS

V. CHARGES FINANCIÈRES	4.219.516,06	7.421.866,53
A Charges des dettes récurrentes	351.562,17	450.397,87
B Réductions de valeur sur actifs circulants récurrentes autres que ceux visés sub. II. E (dotations +, reprises -)	48.935,45	-5.837,93
C Autres charges financières récurrentes	3.819.018,44	6.956.342,59
D Charges financières non récurrentes	0,00	20.964,00

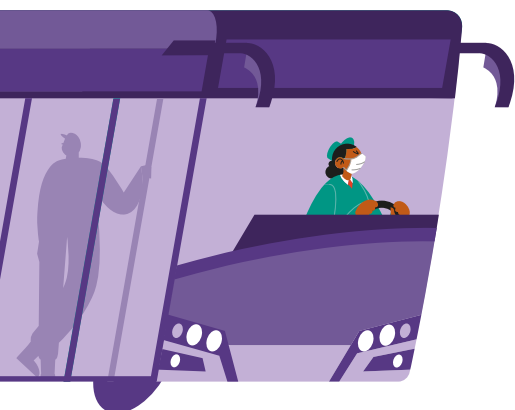
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

X. IMPÔTS	443.706,34	318.285,80
------------------	-------------------	-------------------

TOTAL DES CHARGES	1.239.237.611,61	1.140.350.656,24
--------------------------	-------------------------	-------------------------

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

XI. BÉNÉFICE/PERTE	28.002.275,46	-98.005.979,86
---------------------------	----------------------	-----------------------



RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	2021	2020
I. VENTES ET PRESTATION	853.454.476,20	817.850.062,86
A Chiffre d'affaires : recettes du trafic	218.329.012,32	213.554.295,49
B Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	-816.416,79	-938.710,82
C Production immobilisée	84.089.066,13	87.283.545,70
D 1. Autres produits d'exploitation	121.094.056,50	107.326.296,23
2. Intervention de la Région de Bruxelles-Capitale dans les frais de fonctionnement	428.292.000,00	397.780.000,00
E Produits d'exploitation non récurrents	2.466.758,04	12.844.636,26

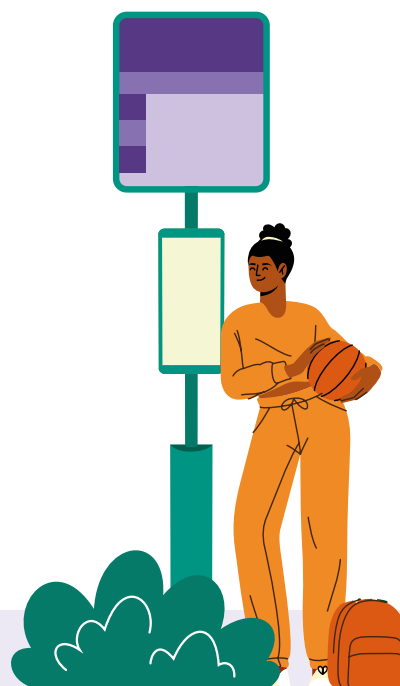
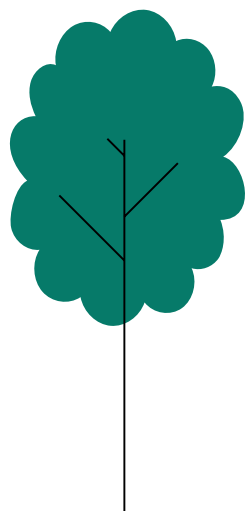
RÉSULTATS FINANCIERS

IV. PRODUITS FINANCIERS	413.785.410,87	224.494.613,52
A Produits des immobilisations financières récurrentes	0,00	2.156,29
B Produits des actifs circulants récurrents	810.801,57	1.007.822,16
C Autres produits financiers récurrents dont les subsides en intérêts et capital octroyés par la Région de Bruxelles-Capitale	412.934.689,24	223.484.635,07
D Autres produits financiers non récurrents	39.920,06	0,00

TOTAL DES PRODUITS	1.267.239.887,07	1.042.344.676,38
---------------------------	-------------------------	-------------------------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

A Résultat à affecter		
1. Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	28.002.275,46	-98.005.979,86
C Affectation aux capitaux propres		
1. Fonds d'investissement		-98.005.979,86
D Bénéfice (perte) à reporter	28.002.275,46	
F Bénéfice à distribuer		
3. Autres allocataires		



I. à III. ÉTATS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Frais de restructuration et de développement	Concessions, brevets, licences, etc.	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages
Valeur d'acquisition				
• Au terme de l'exercice précédent	158.787.888,51	42.709.809,01	1.647.808.796,91	502.874.451,26
Mutation de l'exercice				
- Acquisitions (y compris production immobilisée)	0,00	0,00	0,00	0,00
- Cessions et désaffectations	-103.375.670,29	-17.001.849,93	-112.246.176,79	-200.593.120,01
- Transferts d'une rubrique à une autre	37.132.611,67	8.830.033,13	335.128.314,74	71.514.774,87
• Au terme de l'exercice	92.544.829,89	34.537.992,21	1.870.690.934,86	373.796.106,12
Amortissements et réductions de valeur				
• Au terme de l'exercice précédent	-127.541.295,98	-28.663.919,81	-742.591.558,72	-389.637.867,57
Mutations de l'exercice				
- Actés	-50.771.596,91	-14.995.678,21	-111.855.584,46	-31.580.115,49
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	103.316.941,62	16.863.148,23	107.487.390,41	200.414.361,53
- Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	0,00	0,00	-197,67	197,67
• Au terme de l'exercice	-74.995.951,27	-26.796.449,79	-746.959.555,10	-220.803.819,20
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	17.548.878,62	7.741.542,42	1.123.731.379,76	152.992.286,92

	Mobilier et matériel roulant	Location- financement et droits similaires (mobilier et matériel roulant)	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés
Valeur d'acquisition				
• Au terme de l'exercice précédent	1.551.547.918,51	162.894.709,34	14.384.062,40	463.841.994,65
Mutation de l'exercice				
- Acquisitions (y compris production immobilisée)	3.961.097,02	0,00	0,00	391.116.782,06
- Cessions et désaffectations	-159.667.509,28	0,00	-377.053,23	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	185.166.705,15	0,00	0,00	-637.772.439,56
• Au terme de l'exercice	1.581.008.211,40	162.894.709,34	14.007.009,17	217.186.337,15
Amortissements et réductions de valeur				
• Au terme de l'exercice précédent	-909.289.806,81	-33.136.412,75	-2.028.306,97	0,00
Mutations de l'exercice:				
- Actés	-83.560.904,56	-4.654.134,56	-284.418,00	0,00
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	159.111.445,73	0,00	377.053,23	0,00
- Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	0,00	0,00	0,00	0,00
• Au terme de l'exercice	-833.739.265,64	-37.790.547,31	-1.935.671,74	0,00
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	747.268.945,76	125.104.162,03	12.071.337,43	217.186.337,15

IV. ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (RUBRIQUE 28 DE L'ACTIF)

1. Participations, actions et parts (rubrique 280/2/4)	74.758.129,93
• Montant au terme de l'exercice précédent	74.718.209,87
• Mutation de l'exercice:	
- Acquisitions	0,00
- Cessions	0,00
- Réduction de valeur sur participation (dotations)	0,00
- Réduction de valeur sur participation (reprises)	39.920,06
- Transfert d'une rubrique à l'autre	0,00
2. Créances (rubrique 288 Garanties)	15.570.420,60
• Montant au terme de l'exercice précédent	15.570.115,60
• Mutations de l'exercice	
- Augmentations	810,00
- Remboursements	-505,00

VIII. SITUATION DU CAPITAL

Le capital est de 37 millions d'EUR pour 140.000 parts sociales..... **37.000.000,00**

IX. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

.....	189.035.916,91
Provision pour sinistres à régler aux tiers (rubrique 166 du passif)	16.332.723,98
Provisions sociales, fiscales et pour autres risques et charges (rubriques 16).....	172.703.192,93

X. ÉTAT DES DETTES

Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an	58.042.532,68
• Durée résiduelle d'un an au plus:	3.500.000,00
- Établissements de crédit - dettes en compte emprunt	2.000.000,00
- Dettes de location-financement et assimilés	1.500.000,00
• Durée résiduelle de plus d'un an mais de cinq ans au plus:	54.542.532,68
- Établissements de crédit	2.000.000,00
- Autres dettes	42.532,68
- Dettes de location-financement et assimilés	52.500.000,00
• Durée résiduelle de plus de cinq ans:	0,00
- Établissements de crédit	0,00
- Autres dettes	0,00
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges	4.000.000,00
• Dettes à plus d'un an:	
- Établissements de crédit	2.000.000,00
• Dettes à un an au plus:	
- Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	2.000.000,00
Dettes fiscales, salariales et sociales	133.478.259,24
• Impôts (rubriques 450/3 du passif)	
- Dettes fiscales non échues	6.620.280,09
• Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)	
- Dettes envers l'Office national de Sécurité sociale et autres dettes salariales et sociales	126.857.979,15

XI. COMPTES DE RÉGULARISATION (RUBRIQUE 492/3/7 DU PASSIF)	39.075.423,38
Charges à payer/à imputer	0,00
Intérêts courus non échus	166.025,56
Produits à reporter - autres	120.000,00
Produits à reporter - SEB Lease	6.509.486,56
Factures établies par anticipation	0,00
Loyers encaissés anticipativement	42.274,77
Recettes du trafic encaissées d'avance	32.237.636,49

XII. INDICATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Effectif au 31 décembre 2021	10.221
- Ouvriers	7.043
- Employés	2.952
- Personnel de direction	226
Total des charges de rémunérations	680.131.669,37
Réduction des cotisations sociales imputées en autres produits d'exploitation	-14.987.669,71
Charges de rémunérations totales nettes	665.143.999,66
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée en dépenses d'exploitation;	576.638.047,13
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux refacturée pour les agents détachés à l'administration régionale;	10.024.165,09
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée sur la dotation spécifique sécurité;	39.749.774,39
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée sur la dotation spécifique escalators;	0,00
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée en investissement;	38.164.482,40
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée sur les travaux à charges des tiers;	567.530,65
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée aux contrats de premier emploi	0,00
Ventilation des charges entre actifs et non actifs	
• Charges relatives au personnel actif	644.401.753,04
Rémunérations payées pendant l'année	455.126.015,75
Les charges sociales de caractère légal atteignent (sous déduction des réductions de cotisations sociales pour un montant de 14.987.669,71 EUR). Elles comprennent :	124.528.253,99
- les cotisations patronales à la sécurité sociale des travailleurs;	
- les charges des accidents du travail;	
- le salaire hebdomadaire et le salaire mensuel garantis;	
- le paiement des rémunérations correspondant aux congés pour événements familiaux et à l'accomplissement d'obligations civiques;	
- les crédits d'heures pour l'enseignement de promotion sociale;	
- l'intervention de la société dans le prix d'abonnements SNCB;	
- les indemnités pour déplacements au service médical du travail;	
- les indemnités compensatoires de préavis;	
- les frais d'entretien des vêtements de travail.	
Le total des charges sociales de caractère légal représente 27,36% des rémunérations.	
Autres avantages conventionnels accordés au personnel	64.747.483,30
- secours en cas de maladie	5.176.839,64
- tickets-restaurant	14.676.007,51
- assurance hospitalisation	4.704.448,19
- assurance groupe pension	34.582.458,20
- assurance maladie-invalidité (cami)	415.022,89
- service social	3.795.545,82
- primes diverses	645.890,58
- allocation au fonds syndical	1.520.538,75
- allocation d'attente réduite à charge de l'ONEM	-295.445,00
- provisions primes diverses	-473.823,28
Ces avantages extra-légaux représentent 14,23% des rémunérations.	
• Charges relatives au personnel non actif (pensionné, prépensionné ou bénéficiant du système de départ anticipé)	20.742.246,62
Les charges relatives au personnel non actif couvrent :	
- l'indemnité complémentaire octroyée aux prépensionnés et travailleurs âgés mis au chômage;	20.675.735,70
- l'allocation complémentaire aux agents pensionnés ainsi qu'aux veuves et orphelins;	66.510,92
L'ensemble des charges légales et extralégales pour les non-actifs se chiffre ainsi à 4,56% des rémunérations.	

• Réductions de valeur	549.716,24
Stocks et commandes en cours	
- Dotations	1.711.324,33
- Reprises	0,00
Créances commerciales	
- Dotations	4.259.723,44
- Reprises	-5.421.331,53
• Provisions pour risques et charges	-4.908.861,01
- Dotations	70.396.570,64
- Utilisations et reprises	-75.305.431,65
• Autres charges d'exploitation	7.532.939,29
- Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	1.323.648,53
- Autres charges	6.209.290,76

XIII. INDICATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS FINANCIERS

• Autres produits financiers	412.934.689,24
- Subsidés en capital	410.137.625,94
- Subsidés en intérêts	200.456,67
- Autres produits financiers	2.596.606,63
• Réductions de valeurs sur actifs circulants	48.935,45
- Dotations	57.327,96
- Reprises	-8.392,51

XV. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts et précomptes dus ou versés	443.706,34
--	------------

XVI. AUTRES TAXES ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

• Taxe sur la valeur ajoutée portée en compte	
- à l'entreprise (déductible)	133.112.143,50
- par l'entreprise	88.384.417,25
• Montants retenus à charge de tiers	
- précompte professionnel	85.455.565,48
- précompte mobilier	440.219,80

XVII. INDICATIONS RELATIVES AUX DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

• Engagements au 31 décembre 2021	
- engagements d'acquisition	1.033.353.201,00
- engagement et recours liés aux produits dérivés	4.695.663,00
- cautions reçues de tiers	315.660.323,63
- cautionnements donnés pour notre compte	727.469,21
- créanciers de loyers et redevances	0,00
- engagements de la Région	49.904.313,98
- valeur des titres de transport remis en consignation au personnel et aux tiers vendeurs	768.956,20
- dette garantie par la Région	4.000.000,00

• Régime complémentaire de pension

Il s'agit d'une pension complémentaire octroyée à l'ensemble des membres du personnel pensionnés et à leurs ayants droit. Celle-ci résulte d'une convention collective et octroie à chaque agent pensionné en vie à l'âge de la retraite une rente viagère et au décès de l'agent une rente de survie aux ayants droit. Cette rente viagère ou de survie peut être convertie en capital.

Ce régime est géré dans le cadre d'une assurance groupe conclue auprès d'Ethias ; celle-ci s'est substituée, sans octroi d'avantages nouveaux, au fonds de pension interne anciennement en vigueur et qui était caractérisé par l'absence de réserves financières et la prise en charge sur l'exercice des coûts induits par les rentes octroyées.

L'assureur a confirmé que les avoirs financiers actuels d'origine patronale couvrant ces promesses de pensions complémentaires s'élevaient au 31/12/2021 à 281.364.368 EUR compte tenu des versements légaux requis, des prélèvements effectués et des intérêts générés.

XIX. INDICATIONS RELATIVES AUX ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

Rémunérations directes à charge du compte de résultats

BENEFICIAIRE	FONCTION	MONTANT BRUT ANNUEL (EN €)
BALCAEN Patrick	Administrateur de la STIB	2.361,20
BELKHATIR Naima	Administratrice de la STIB	1.110,20
BEN MOHA Ismaël	Administrateur de la STIB	1.112,70
BOUJIDA Omar	Administrateur de la STIB	2.358,70
COCHEZ Geert	Chargé de mission du comité de gestion de la STIB	9.736,40
DE BRUECKER Tamara	Directrice générale adjointe de la STIB	0,00
de MEEÛS Briec	Administrateur-directeur général de la STIB	0,00
DE SCHRIJVER Marie Julie Jeanne	Administratrice de la STIB	1.222,97
ECKER Christian Marc Jean	Administrateur de la STIB	2.471,47
EL OUAKILI Ibrahim	Administrateur de la STIB	1.222,97
ERBUER Merlijn	Président de la STIB	12.534,72
GUENNED Abbès	Commissaire du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale auprès de la STIB	7.069,89
HANA Suzanne	Administrateur de la STIB	1.222,97
LAUWERS Kris	Administrateur-directeur général adjoint de la STIB	0,00
MAHLA Samir	Administrateur de la STIB	889,66
MBAYOKO MAKAWAGA Gisèle	Administratrice de la STIB	1.110,20
MOSTEFA Lotfi	Vice-président de la STIB	12.522,24
PETIT Joëlle	Administratrice de la STIB	999,93
PILLOIS Matthieu	Administrateur de la STIB	2.471,47
RAISS Saliha	Administratrice de la STIB	997,43
RIGA Vincent Michel Eric	Commissaire du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale auprès de la STIB	6.585,07
TIMMERMANS Robert	Administrateur de la STIB	2.471,47
VANDEBORGHT Céline	Administratrice de la STIB	1.112,70



Avantages et frais de représentation payés par la STIB

En application de la note GM n° CA-2/2020 du 16.01.2020, les avantages et frais de représentation sont repris tels que décrits ci-dessous :

L'enveloppe globale des avantages de toute nature et frais de représentation pour le président et le vice-président ne peut être supérieure à 25 % du montant de la rémunération maximale annuelle de ces derniers. Les frais de représentation relatifs à l'exercice de la fonction sont remboursés a posteriori sur présentation d'un justificatif et de la preuve de paiement par les mandataires publics de la STIB.

Le président et le vice-président n'ont pas utilisé le budget qui leur est alloué en 2021 pour leur frais de représentation.

La STIB a souscrit à une police d'assurance responsabilité des administrateurs (Directors and Officers Liability Insurance (D&O)) couvrant notamment la faute professionnelle, c'est-à-dire toute erreur de fait ou de droit, fausse représentation, déclaration ou rapport inexact, infraction aux dispositions légales ou statutaires, tout acte ou omission, négligence ou manquement aux devoirs de leurs fonctions, commis ou prétendument commis par tout assuré, individuellement ou autrement, dans le cadre des fonctions qui justifient sa qualité d'assuré ou toute allégation introduite contre lui uniquement en raison de sa qualité d'assuré.

Les membres du conseil d'administration reçoivent un iPad à leur disposition aux fins entre autres d'accéder aux documents des conseils et des comités.

Le président, le vice-président, le chargé de mission, les commissaires du gouvernement et tous les membres du conseil d'administration bénéficient d'un libre-parcours sur le réseau de la STIB. Aucun membre des organes de gestion ne dispose de carte de crédit, d'assurance de groupe ou de tickets-restaurant en tant que mandataire public.

Modification des rémunérations des membres des organes de gestion à partir du 1^{er} janvier 2018.

L'arrêté d'exécution du 4 octobre 2018 conjoint du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Collège réuni de la Commission communautaire commune portant exécution de la nouvelle ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 fixe, à nouveau, les limites avec des montants maximum des rémunérations, des avantages de toutes nature et des frais de représentation. En date du 15 janvier 2018, les organes de gestion ont aligné les émoluments des mandataires sociaux de la STIB aux montants fixés par l'arrêté.

XX. RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation sont établies conformément de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

Frais de restructuration

La société a la faculté de mettre en œuvre d'éventuelles mesures de restructuration. Conformément à la législation, les charges induites pourront être actées comme frais de restructuration lorsqu'il s'agit de charges engagées dans le cadre d'une modification substantielle de l'organisation de l'entreprise, nettement circonscrites et qui ont un impact favorable et durable sur l'efficacité de l'entreprise. La législation prévoit un amortissement en maximum 5 ans.

Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif à leur valeur d'acquisition sous déduction des montants restant éventuellement à libérer et des moins-values certaines et durables. Ce poste comprend également la participation de la société dans le capital des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation ainsi qu'en créances et cautionnements en numéraire, les sommes déposées à titre de garanties.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Tous les biens repris dans les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'un inventaire détaillé. Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'apport, à leur prix d'acquisition ou à leur prix de revient, déduction faite des amortissements et réductions de valeur y afférents. Les amortissements sont calculés selon la durée de vie et les pourcentages ci-après. Par transformations, il faut entendre aussi réparations et aménagements.



IMMOBILISATIONS CORPORELLES	DURÉE DE VIE	%/AN
Frais de développement	5 ans	20
	1 an	100
Concessions, brevets, licences	5 ans	20
	1 an	100
Terrains et constructions		
- Terrains	illimitée	
Bâtiments		
- Acquisitions	40 ans	2,5
- Transformations	20 ans	5
- Aménagements	10 ans	10
- Appointements	1 an	100
- Agences commerciales - acquisitions	20 ans	5
- Agences commerciales - transformations	10 ans	10
- Installations sur réseaux y compris sanisettes - acquisitions	20 ans	5
- Installations sur réseaux y compris sanisettes - transformations	10 ans	10
- Autres droits réels	40 ans	2,5
Réseaux (1)		
- Voies	25 ans	4
- Lignes	10 ans	10
- Câbles et sous-stations	20 ans	5
- Câbles et sous-stations - transformations	10 ans	10
- Signalisation	20 ans	5
- Signalisation - transformations	10 ans	10
- Site propre bus	10 ans	10
- Réseaux - micro-investissement et appointements	1 an	100
Installations, machines et outillages		
- Gros équipements	20 ans	5
- Machines et équipements	10 ans	10
- Equipement de gestion y compris billettique, perception - acquisition	10 ans	10
- Équipement de gestion y compris billettique, perception - transformation	5 ans	20
- Informatique industrielle - acquisition	10 ans	10
- Informatique industrielle - transformation	5 ans	20
- Outillage divers y compris les appareillages de mesure	5 ans	20
- Informatique de gestion	5 ans	20
Articles stockés stratégiques et/ou réparables (UNBW) (2)		
- UNBW Métro et métro ZRP	16 ans	6,3
- UNBW Trams 7000/7800/7900	1 an	100
- UNBW Trams 2000 et trams ZRP	12 ans	8,3
- UNBW Trams 3000 / 4000 / TNG	13 ans	7,7
- UNBW Bus standard / articulés	1 an	100
- UNBW Bus hybrides	2 ans	50
- UNBW Bus électriques	6 ans	16,7
- UNBW Evobus, A330 et O530G	7 ans	14,3
- UNBW Minibus	1 an	100
- UNBW Maintenance infrastructures (voies, lignes et câbles, ...)	9 ans	11,1
Mobilier et matériel de bureau		
- Mobilier et matériel de bureau y compris les appareils de communication	5 ans	20
Métro		
- Acquisitions	35 ans	2,9
- Transformations d'une durée de vie \geq 17 ans	17 ans	5,9
- Grande révision	8 ans	12,5
- Petite révision	4 ans	25
- Transformations d'une durée de vie $<$ 17 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100

Tramways		
- Acquisitions	35 ans	2,9
- Acquisition Tram Nouvelle Génération	30 ans	3,3
- Transformations d'une durée de vie ≥ 17 ans	17 ans	5,9
- Transformations d'une durée de vie < 17 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100
- Aménagement, réparation, transformation	7 ans	14,3
Autobus		
- Acquisitions	13 ans	7,7
- Transformations d'une durée de vie ≥ 6 ans	6 ans	16,7
- Transformations d'une durée de vie < 6 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100
Minibus PMR		
- Acquisitions	8 ans	12,5
- Transformations d'une durée de vie ≥ 4 ans	4 ans	25
- Transformations d'une durée de vie < 4 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100
Véhicules utilitaires ferrés		
- Acquisitions	35 ans	2,9
- Transformations d'une durée de vie ≥ 17 ans	17 ans	5,9
- Grande révision	8 ans	12,5
- Petite révision	4 ans	25
- Transformations d'une durée de vie < 17 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100
Véhicules utilitaires sur pneus		
- Acquisitions	10 ans	10
- Transformations d'une durée de vie ≥ 5 ans	5 ans	20
- Transformations d'une durée de vie < 5 ans	1 an	100
Automobiles	5 ans	20
Matériel ferré détenu en leasing	35 ans	2,9
Bâtiments pris en location		
- Transformations	20 ans	5
- Aménagements	10 ans	10

(1) Réseaux

L'ensemble de la gestion des réseaux voies, lignes aériennes, câbles et sites bus fait l'objet d'une ventilation par unités d'œuvre simple, à savoir les mètres courants. À chacun de ces mètres, nous avons associé sa vétusté exprimée en années d'utilisation et donc d'amortissement industriel réalisé. Cette méthodologie assure le suivi précis de tout tronçon faisant l'objet d'un renouvellement et prend en compte les éventuelles réductions de valeurs et utilisations/reprises des subsides en capital associées auxdits biens.

(2) Articles stockés stratégiques et/ou réparables (UNBW)

Des articles sont considérés comme stratégiques lorsqu'ils sont acquis en même temps que les véhicules auxquels ils se rapportent, soit pour des questions de fabrications en séries spécifiques, de délais particulièrement longs de réapprovisionnement ou de coûts anormalement élevés, s'ils devaient être acquis ultérieurement. Des articles sont considérés comme réparables lorsque ces articles, du fait de leur réparation en externe ou en interne, parcourent plusieurs cycles d'utilisation pendant leur durée de vie et auxquels sont associés un code de réparation atelier et un statut bloqué à la recomande. L'ensemble des articles détenus en stock a fait l'objet d'un examen technique afin de classer ceux-ci soit en pièces de consommation courante (HIBE) gérées en quantité et valeur en stock, soit comme articles UNBW gérés en quantité en stock mais avec valorisation non plus en stock mais dans les présentes immobilisations. Les pièces UNBW ont alors été triées en différentes catégories selon le type de matériel auquel elles se rapportent et chacune de ces catégories de biens fait alors l'objet d'un amortissement en fonction de la moitié de la durée de vie restant à amortir des véhicules concernés les plus récents.

Stocks

Les pièces d'approvisionnement font l'objet d'un inventaire physique permanent et sont valorisées au prix moyen pondéré, compte tenu des prix d'acquisition ou des coûts de revient appliqués à chaque entrée.

Les en-cours de fabrication sont repris au coût de revient.

Les articles sont classifiés techniquement en deux grandes catégories :

- les articles stratégiques et réparables UNBW
- les articles de consommation normale HIBE

Tout en maintenant une gestion centralisée en SAP de tous les articles en quantités, qu'ils soient HIBE ou UNBW, seuls les articles de consommation (HIBE) restent valorisés en stock. La valeur des articles stratégiques et/ou réparables est, elle, transférée en immobilisations pour y faire l'objet d'un amortissement. Tous les articles font l'objet d'un examen des taux de rotation et de l'obsolescence. Cet examen donne lieu à des déclassements éventuels ou à des réductions de valeur.

Une réduction de valeur individualisée est appliquée sur tous les articles n'ayant plus eu de consommation, selon le tableau ci-dessous :

ARTICLES SANS CONSOMMATION	TAUX RÉD. DE VALEUR EN %
entre 2 et 3 ans	30
entre 3 et 4 ans	60
entre 4 et 5 ans	75
entre 5 et 6 ans	90
plus de 6 ans	100

En sus, tous les articles consommés font l'objet d'un calcul de rotation (calculé sur une moyenne de deux ans) et génèrent individuellement une réduction de valeur, conformément au tableau repris ci-après :

TAUX DE ROTATION SAP MOYEN	TAUX RÉD. DE VALEUR EN %
stock consommé en < 3 ans	0
stock consommé entre 3 et 4 ans	4
stock consommé entre 4 et 5 ans	10
stock consommé entre 5 et 6 ans	14
stock consommé entre 6 et 7 ans	18
stock consommé entre 7 et 8 ans	30
stock consommé entre 8 et 9 ans	40
stock consommé entre 9 et 10 ans	50
stock consommé entre 10 et 20 ans	70
stock consommé sur plus de 20 ans	100

Il est à souligner toutefois que les articles sont maintenus dans le système SAP pour leur prix moyen pondéré normal avant réduction de valeur afin de permettre le calcul correct des prix de revient. La réduction de valeur étant globalisée et déduite du stock global.

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles donnent lieu à des réductions de valeur en cas d'incertitude quant à leur réalisation.

Provision pour risques et charges

Cette provision de 9.380.000 EUR couvre le coût probable de la rénovation HVAC de l'Atrium, des frais de stabilité de Demets, de la location temporaire de sites pour le remisage de véhicules (trams et bus) et des expropriations liées aux travaux du Métro Nord.

Provision pour sinistres à régler aux tiers

Cette provision de 16.332.723,98 EUR est constituée par la société comme « propre assureur ». Elle est valorisée, conformément à la législation en matière d'assurances et aux directives de la B.N.B. via une individualisation de l'ensemble des sinistres antérieurs à 2021 et pour lesquels des débours seraient à supporter raisonnablement par la société dans les années à venir. Cette estimation couvre aussi un forfait de 10 % des coûts pour la couverture des frais de gestion interne et externe.

Provision pour heures à récupérer, jours de garde et autres

Une provision de 20.523.329,94 EUR a été constituée conformément à la législation pour couvrir la charge potentielle représentée par l'ensemble des heures prestées par le personnel de l'entreprise, des jours capitalisés, des jours de garde non payés et des jours légaux non reportés. Ces heures sont normalement à récupérer par compensation sur le reste de leur carrière future.

Provision pour la couverture des charges de prépension, licenciement conventionnel et autres départs

Cette couverture des charges de prépensions, de licenciements conventionnels et autres départs s'élève à 97.113.890,00 EUR actualisée. Elle permet entre autres de couvrir les rentes mensuelles à payer entre l'âge de départ anticipé de tous les agents partis au 31/12/2021, selon les conventions et populations concernées, et l'âge de leur départ en pension légale à 65 ans, ainsi que les promesses de pensions individuelles et les indemnités de préavis éventuels.

Provision pour la couverture des litiges

Cette provision s'élève à 38.174.932,82 EUR.

Provision environnementale

Cette provision s'élève à 5.118.491,80 EUR.

Subsides en capital

Ils concernent :

- les interventions financières directes de la Région dans les charges spécifiques de restructuration de la société, d'extension et de modernisation du réseau. Ces subsides sont réduits individuellement et progressivement par imputation au compte de résultats, au rythme de la prise en charge de l'amortissement de ces immobilisations subsidiées;
- les subsides reçus pour rembourser le capital des emprunts d'investissement pris par la société et ayant pour objet le financement du renouvellement et de la restructuration de son outil d'exploitation. Il a été convenu, dans un souci de clarté, de traiter ce subside, à partir de 1997, comme les autres subsides en capital et de ne plus le prendre en résultat immédiatement. Les subsides reçus de la Région sous forme de dotations directes d'investissement, octroyés dans le cadre des programmes annuels d'investissement, sont dès lors pris en résultat au rythme de l'amortissement industriel global de l'ensemble des immobilisations concernées.

Les autres postes de l'actif ou du passif figurent au bilan à leur valeur comptable ou à leur valeur nominale.

XXbis. MODIFICATION DES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DES TRAITEMENTS COMPTABLES

Néant

XXI. PUBLICATION DES EXTRAITS DES ACTES CONSTITUTIFS ET MODIFICATIONS DES STATUTS

Ordonnance du 22 novembre 1990 (Moniteur belge du 28 novembre 1990) relative à l'organisation des transports en commun dans la Région de Bruxelles-Capitale, modifiée par les ordonnances du 19 juillet 1996 (Moniteur belge du 28 août 1996) et du 19 avril 2007 (Moniteur belge du 2 mai 2007). Un arrêté de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale du 6 décembre 1990 (publié au Moniteur belge du 18 décembre 1990) approuve la création et les statuts de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles constituée par acte passé le 3 décembre 1990.



BILAN SOCIAL

I. ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

A. TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Total	Hommes	Femmes
1 Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de travailleurs			
Temps plein	9.210,67	8.250,67	960,00
Temps partiel	887,17	718,83	168,33
Total en équivalents temps plein (ETP)	9.885,52	8.799,12	1.086,41
Nombre d'heures effectivement prestées			
Temps plein	15.101.808,75	13.414.936,71	1.686.872,04
Temps partiel	1.074.994,01	954.917,18	120.076,83
Total	16.176.802,76	14.369.853,89	1.806.948,87
Frais de personnel			
Temps plein	621.502.848,78	552.080.980,57	69.421.868,21
Temps partiel	44.240.517,85	39.298.852,01	4.941.665,84
Total	665.743.366,63	591.379.832,58	74.363.534,05
Montant des avantages accordés en sus du salaire	239.648,44	212.879,71	26.768,73
2 Au cours de l'exercice précédent			
Nombre moyen de travailleurs en ETP	9.403,06	8.373,32	1.029,74
Nombre d'heures effectivement prestées	15.278.787,76	13.564.507,77	1.714.279,99
Frais de personnel	620.451.187,09	550.836.563,90	69.614.623,19
Montant des avantages accordés en sus du salaire	261.994,89	232.599,06	29.395,83
	Temps plein	Temps partiel	Total en ETP
3 À la date de clôture de l'exercice			
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	9.338	883	10.013,0
• Par type de contrat de travail			
- Contrat à durée indéterminée	9.198	876	9.869,2
- Contrat à durée déterminée	139	7	142,8
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,0
- Contrat de remplacement	1	0	1,0
• Par sexe et niveau d'études			
- Hommes	8.360	719	8.910,7
de niveau primaire	2.420	362	2.696,4
de niveau secondaire	4.726	272	4.935,0
de niveau supérieur non universitaire	560	34	587,0
de niveau universitaire	654	51	692,4
- Femmes	978	164	1.102,3
de niveau primaire	154	28	174,5
de niveau secondaire	385	48	422,4
de niveau supérieur non universitaire	279	48	317,1
de niveau universitaire	160	40	188,3
• Par catégorie professionnelle	9.338	883	10.013,0
- Personnel de direction	214	12	223,3
- Employés	2.599	353	2.867,3
- Ouvriers	6.525	518	6.922,4
- Autres	0	0	0,0

B. PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice		
Nombre moyen de personnes occupées	36,4	0
Nombre d'heures effectivement prestées	63.039	0
Frais pour l'entreprise	1.810.952,39	0

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Temps plein	Temps partiel	Total en ETP
A. ENTRÉES			
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	853	5	856,1
• Par type de contrat de travail			
- Contrat à durée indéterminée	719	2	720,6
- Contrat à durée déterminée	134	3	135,5
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,0
- Contrat de remplacement	0	0	0,0
B. SORTIES			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	416	64	461,0
• Par type de contrat de travail			
- Contrat à durée indéterminée	343	60	385,4
- Contrat à durée déterminée	72	4	74,6
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,0
- Contrat de remplacement	1	0	1,0
• Par motif de fin de contrat			
- Pension	41	17	53,4
- Chômage avec complément d'entreprise	32	28	49,9
- Licenciement	120	4	123,3
- Autre motif	223	15	234,4
- Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	0	0	0,0

III. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés	5.943	5811	782
Nombre d'heures de formation suivies	486.111	5812	63.930
Coût net pour l'entreprise		5813	
- dont coût brut directement lié aux formations	29.944.378,52	58131	3.765.380,03
- dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	0	58132	0
- dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	0	58133	0
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés	0	5831	0
Nombre d'heures de formation suivies	0	5832	0
Coût net pour l'entreprise	0	5833	0
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés	0	5851	0
Nombre d'heures de formation suivies	0	5852	0
Coût net pour l'entreprise	0	5853	0

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA STIB

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 2 juin 2020, conformément à la proposition du Conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant huit exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 3.103.958.883,66 EUR et dont le compte de résultats se solde par un profit de l'exercice de 28.002.275,46 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du Conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation – Crise du COVID-19

L'annexe aux comptes annuels (rapport de gestion) indique que la crise COVID-19 a eu un impact significatif sur les différentes rubriques des comptes de résultat 2021. Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021 font apparaître une perte reportée de 70.003.704,90 EUR. Dans l'annexe, le Conseil d'administration justifie l'application des règles d'évaluation en continuité d'exploitation. Cette justification est basée, d'une part, sur la reprise de l'activité après la crise COVID-19 et d'autre part sur les prévisions de trésorerie.



Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société, ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle le Conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au Conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés, du Code des sociétés et des associations, et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- Commentaires sur les comptes annuels (à l'exception des données concernant le nombre de voyages) ;
- Événements importants survenus après la clôture de l'exercice ;
- Comptes annuels et résultats financiers ;
- Règles d'évaluation.

Comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel.

Les chiffres figurant dans le rapport de gestion sont ceux repris dans les comptes budgétaires analytiques de la STIB. Ceux-ci ne sont pas le sujet du présent rapport.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission. Nous relevons toutefois que les données relatives aux initiatives en matière de formation professionnelle sont basées sur des estimations faites par la direction.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- En ce qui concerne l'exhaustivité et l'évaluation des engagements hors bilan, nous appuyons sur les confirmations de la direction et de tiers. Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise par ailleurs en violation des statuts, du Code des sociétés ou, à partir du 1er janvier 2020, du Code des sociétés et des associations.

Bruxelles, le 26 avril 2022

Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL : Commissaire, représenté par

MME	S. STEYAERT	<i>réviseur d'entreprises</i>
M	P. GOSSART	<i>réviseur d'entreprises</i>

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS





31 mai 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la manière dont nous avons accompli notre mission de surveillance et de contrôle au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Nous avons examiné les différentes rubriques des comptes annuels arrêtés par le conseil d'administration et avons constaté leur concordance avec les livres sociaux.

L'existence des disponibilités en caisse et en banques est conforme aux documents comptables et aux extraits de comptes remis par les organismes dépositaires.

Pour l'accomplissement de notre mission, l'administration nous a donné tous les renseignements utiles et nécessaires.

Compte tenu des informations reprises également dans le rapport du commissaire-réviseur mentionné dans le présent rapport financier, nous vous proposons donc, Mesdames, Messieurs, d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés par le conseil d'administration.

Bruxelles, le 20 avril 2022

P. BARETTE

W. STOEFS

**QUE C'EST BON LES APÉROS
QUI N'EN FINISSENT PAS**

RETROUVEZ BRUXELLES AVEC LA STIB

Campagne publicitaire lancée en juin 2021





RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ 2021

LES CHIFFRES SONT EXPRIMÉS EN EUROS

Rapports du conseil d'administration, du collège des commissaires et du commissaire-réviseur à l'assemblée générale des associés

Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE GESTION

PRINCIPE DE CONSOLIDATION

L'ordonnance du 19 avril 2007 – avec prise d'effet au 31 mars 2007 – portant des dispositions diverses en matière de service public de transport en commun urbain dans la Région de Bruxelles-Capitale prévoit la création de la société anonyme de droit public « Citeo » ayant principalement pour objet la gestion et le développement d'infrastructures nécessaires au service public de transport en commun urbain.

Le capital est détenu par la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles (STIB) à concurrence de toutes les actions moins une et par la Société Régionale d'Investissement de Bruxelles (SRIB) pour la part restante.

La STIB est tenue par les articles 3:22 et suivants du Code des sociétés à la publication de comptes consolidés.

PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

La STIB, société consolidante, détient une participation (comprises dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) dans les sociétés mentionnées ci-après :

- Dénomination - Adresse complète du Siège - Pour les entreprises de droit belge, le numéro d'entreprise	Droits sociaux détenus directement		Données extraites des derniers comptes annuels disponibles		
	Nombre	%	Comptes annuels arrêtés au	Capitaux propres (en unités)	Résultat net
CITEO SA de droit public Rue des Colonies 62 - 1000 BRUXELLES 0889.267.195	293.666	99,99	31/12/2020	85.456.957	29.978
TRANSURB TECHNIRAIL SA Rue Ravenstein 60, boîte 18 - 1000 BRUXELLES 0413.393.907	200	8,00	31/12/2020	6.844.013	-369.477
OPTIMOBIL SA Rue Thérésienne 7A - 1000 BRUXELLES 0479.561.664	495	49,50	31/12/2020	2.250.015	516.320
BELGIAN MOBILITY CARD SA Rue de l'Evêque 1 - 1000 BRUXELLES 0822.658.483	2.307	44,22	31/12/2020	2.015.785	-156.850
TRANSAMO SA Rue Camille Desmoulins 21 - CS 70017 92789 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9 - France	96	4,8	31/12/2020	1.811.258	839.436

MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Sociétés contrôlées

La STIB détient 99,99% des parts de capital de Citeo. De ce fait, elle contrôle cette société. La méthode de consolidation retenue est donc l'intégration globale.

Autres participations

Les autres participations sont valorisées au coût historique avec une réduction de valeur au cas où la part de la STIB dans les fonds propres descend en dessous du coût historique. Les comptes qui ont été utilisés pour ce calcul sont les derniers comptes disponibles à savoir ceux arrêtés au 31 décembre 2020.



COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Les deux sociétés STIB et Citeo présentent leurs comptes annuels légaux conformément à la législation applicable aux sociétés commerciales. L'état financier présenté consolide de façon intégrale les comptes de la STIB et de Citeo. La période comptable couverte est de 12 mois pour les deux sociétés.

Les écritures de consolidation qui concernent le bilan ont pour objet d'éliminer, d'une part, la participation dans Citeo dans l'actif de la STIB et, d'autre part, les fonds propres de Citeo, avec reconnaissance d'un intérêt de tiers pour la partie des fonds propres tenue par l'autre actionnaire.

Ses comptes annuels consolidés font apparaître un bénéfice de 27.800.516,55 EUR dont la part de la STIB est de 27.800.517,24 EUR.

Ce résultat se ventile comme suit :

- Un bénéfice de 28.002.275,46 EUR pour la STIB (pour une perte de 98.005.979,86 EUR en 2020), dont le détail est repris dans le compte de résultat des comptes annuels STIB ;
- Une perte de 201.758,91 EUR pour Citeo (contre un bénéfice de 29.978,24 EUR en 2020) qui correspond essentiellement à la non-rémunération des avoirs bancaires. Ce faible résultat s'explique par le niveau des taux.

Grâce à ce résultat positif, la pérennité de la société n'est pas remise en question à ce stade au vu des fonds propres importants constitués grâce aux subsides en capital.

Une bonne partie des revenus de la société est garantie via les dotations régionales qui ne sont pas remises en cause, conformément au contrat de service 2019-2023 et ce même si elles n'ont été que partiellement ajustées à la hausse afin de compenser la perte subie à la suite du Covid-19.

Au niveau des liquidités, la société peut se reposer sur une trésorerie conséquente, constituée les années antérieures, lui permettant de faire face au paiement de ses créanciers.

Les projections budgétaires anticipent une reprise progressive des recettes de trafic d'ici la fin de l'exercice 2022, mais toujours inférieure au niveau observé avant la crise sanitaire.

AUTRES INFORMATIONS

Concernant les détails des autres informations diverses requises par la loi (article 3:32, 1° à 5° du Code des sociétés et associations), nous renvoyons aux informations mentionnées en application de l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations, dans le rapport de gestion de la société consolidante STIB.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation des comptes consolidés sont identiques à celles définies dans les commentaires des comptes 2021 de la STIB. Les écarts de consolidation positifs sont amortis en 5 années.

Fait à Bruxelles, le 19 avril 2022.

L'Administrateur-directeur général,
Brieuc de MEEÛS

Le Président du conseil d'administration,
Merlijn ERBUER

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021

ACTIF

ACTIFS IMMOBILISÉS		2021	2020
I.	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0,00	0,00
II.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25.290.421,04	45.292.481,73
III.	ÉCARTS DE CONSOLIDATION POSITIFS	0,00	0,00
IV.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.378.354.449,05	2.266.667.980,25
A	Terrains et constructions	1.123.731.379,76	905.217.238,19
B	Installations, machines et outillages	152.992.286,92	113.236.583,69
C	Mobilier et matériel roulant	747.268.945,76	642.258.111,70
D	Location-financement et droits similaires	125.104.162,03	129.758.296,59
E	Autres immobilisations corporelles	12.071.337,43	12.355.755,43
F	Immobilisations en cours et acomptes versés	217.186.337,15	463.841.994,65
V.	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	16.912.050,53	16.871.825,47
A	Sociétés mises en équivalence	0,00	0,00
B	Entreprises avec un lien de participation	0,00	0,00
C	Autres entreprises		
1.	Participations, actions et parts	1.341.629,93	1.301.709,87
2.	Créances et cautionnements en numéraires	15.570.420,60	15.570.115,60
ACTIFS CIRCULANTS			
VI.	CRÉANCES À PLUS D'UN AN	845.490,55	877.080,00
B	Autres créances	845.490,55	877.080,00
VII.	STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	42.853.405,84	43.312.814,94
A	Stocks		
1.	Approvisionnements	41.631.996,97	41.274.989,28
2.	En-cours de fabrication	1.221.408,87	2.037.825,66
B	Commandes en cours d'exécution	0,00	0,00
VIII.	CRÉANCES À UN AN AU PLUS	532.959.771,02	542.627.710,10
A	Créances commerciales	94.497.192,20	91.026.760,38
B	Autres créances	438.462.578,82	451.600.949,72
IX.	PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	79.887.914,93	80.469.045,96
B	Autres placements	79.887.914,93	80.469.045,96
X.	VALEURS DISPONIBLES	16.081.461,41	13.340.392,64
XI.	COMPTES DE RÉGULARISATION	22.700.518,51	21.766.513,88
TOTAL DE L'ACTIF		3.115.885.482,88	3.031.225.844,97

CAPITAUX PROPRES		2021	2020
I. CAPITAL			
A	Capital souscrit.....	37.000.000,00	37.000.000,00
IV. RÉSERVES			
D	Réserves consolidées.....	34.618.124,25	6.817.606,91
V. ÉCARTS DE CONSOLIDATION NÉGATIFS		0,00	0,00
VI. ÉCARTS DE CONVERSION		0,00	0,00
VII. SUBSIDES EN CAPITAL		2.403.644.870,09	2.415.152.821,02
INTÉRÊTS DE TIERS			
VIII. INTÉRÊTS DE TIERS		287,08	287,87
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS			
IX. PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		189.035.916,91	193.957.777,92
A	Prépensions, licenciements conventionnels et autres départs.....	98.445.309,84	112.687.344,19
B	Charges fiscales.....	1.061.128,53	2.340.837,05
C	Risques et charges.....	9.380.000,00	9.680.000,00
D	Autres risques et charges		
	- Provision pour sinistres à régler aux tiers.....	16.332.723,98	14.605.287,66
	- Provision heures à récupérer.....	20.523.329,94	17.435.729,68
	- Provision pour litiges en cours.....	36.135.423,32	31.920.046,67
	- Provision pour litige social.....	2.039.509,50	1.101.945,67
	- Provision environnementale.....	5.118.491,80	4.186.587,00
DETTES			
X. DETTES À PLUS D'UN AN		54.542.532,68	58.057.335,68
A	Dettes financières		
	3. Dettes de location-financement et assimilés.....	52.500.000,00	54.000.000,00
	4. Établissements de crédit.....	2.000.000,00	4.000.000,00
C	Acomptes reçus sur commande.....	0,00	0,00
D	Autres dettes.....	42.532,68	57.335,68
XII. DETTES À UN AN AU PLUS		357.883.380,09	279.338.303,56
A	Dettes à plus d'un an échéant dans l'année.....	3.500.000,00	3.500.000,00
B	Dettes financières - Établissements de crédit.....	0,00	0,00
C	Dettes commerciales - Fournisseurs.....	220.493.514,85	150.327.053,94
D	Acomptes reçus.....	85,26	903,66
E	Dettes fiscales, salariales et sociales.....	133.478.259,24	125.021.677,95
F	Autres dettes.....	411.520,74	488.668,01
XIII. COMPTES DE RÉGULARISATION		39.160.371,78	40.901.712,01
TOTAL DU PASSIF		3.115.885.482,88	3.031.225.844,97

ACTIFS IMMOBILISÉS

I.	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0,00
	- Frais de restructuration	0,00
	- Amortissement	0,00
II.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25.290.421,04
	- Frais de développement	92.544.829,89
	- Amortissements	-74.995.951,27
	- Concessions, brevets, licences, etc.	34.537.992,21
	- Amortissements	-26.796.449,79
III.	ÉCARTS DE CONSOLIDATION POSITIFS	0,00
IV.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.378.354.449,05
A	Terrains et constructions	1.123.731.379,76
B	Installations, machines et outillage	152.992.286,92
C	Mobilier, matériel roulant et pièces unbw	747.268.945,76
D	Location-financement et droits similaires	125.104.162,03
E	Autres immobilisations corporelles	12.071.337,43
F	Immobilisations en cours et acomptes versés	217.186.337,15
V.	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	16.912.050,53
A	Sociétés mises en équivalence	0,00
B	Entreprises avec un lien de participation	0,00
C	Autres entreprises	16.912.050,53
	1. Participations, actions et parts	1.341.629,93
	2. Créances	15.570.420,60

ACTIFS CIRCULANTS

VI.	CRÉANCES À PLUS D'UN AN	845.490,55
B	Autres créances	845.490,55
VII.	STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	42.853.405,84
A	Stocks	42.853.405,84
	1. Approvisionnements	41.631.996,97
	2. Fabrications et travaux en cours	1.221.408,87
VIII.	CRÉANCES À UN AN AU PLUS	532.959.771,02
A	Créances commerciales	94.497.192,20
	- Clients	93.919.883,54
	- Fournisseurs (débiteurs)	69.257,09
	- Factures à établir	325.310,12
	- Note de crédit à recevoir	158.468,29
	- Acomptes versés	0,00
	- Créances douteuses	24.273,16
B	Autres créances	438.462.578,82
	- Personnel	383.092,27
	- T.V.A. à récupérer, fiscales, sociales	13.467.075,53
	- Quote-part de l'État dans les intérêts sur emprunts	0,00
	- Rémunérations du personnel détaché	0,00
	- Solde de la subvention d'exploitation à recevoir	410.156.301,74
	- Divers	14.456.109,28
IX.	PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	79.887.914,93
X.	VALEURS DISPONIBLES	16.081.461,41
XI.	COMPTES DE RÉGULARISATION	22.700.518,51

TOTAL DE L'ACTIF	3.115.885.482,88
-------------------------------	-------------------------

CAPITAUX PROPRES

I. CAPITAL	37.000.000,00
IV. RÉSERVES	34.618.124,25
A Réserve légale	11.041.653,26
D Réserves disponibles	93.580.175,39
- Fonds d'investissement	89.083.401,97
- Autres réserves disponibles	4.496.773,42
E Perte reportée	-70.003.704,40
V. ÉCARTS DE CONSOLIDATION NÉGATIFS	0,00
VI. ÉCARTS DE CONVERSION	0,00
VII. SUBSIDES EN CAPITAL	2.403.644.870,09

INTÉRÊTS DE TIERS

VIII. INTÉRÊTS DE TIERS	287,08
--------------------------------------	---------------

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

IX. PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	189.035.916,91
A Provision pour pensions et autres obligations similaires	98.445.309,84
B Provision pour charges fiscales	1.061.128,53
C Provision constituée pour couvrir le coût probable des regroupements des ateliers et services administratifs	9.380.000,00
D Autres risques et charges	80.149.478,54
- Provision pour sinistres à régler aux tiers	16.332.723,98
- Provision pour heures à récupérer	20.523.329,94
- Provision pour litiges en cours	36.135.423,32
- Provision pour litige social	2.039.509,50
- Provision environnementale	5.118.491,80

DETTES

X. DETTES À PLUS D'UN AN	54.542.532,68
A Dettes financières	54.500.000,00
3. Dettes de location-financement et assimilés	52.500.000,00
4. Établissements de crédit: emprunts à long terme pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	2.000.000,00
C Acomptes reçus sur commande	0,00
D Autres dettes	42.532,68
IX. DETTES À UN AN AU PLUS	357.883.380,09
A Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	3.500.000,00
- Dettes de location-financement mobilier	1.500.000,00
- Remboursements dont l'échéance se situe en 2022 sur les emprunts à long terme pris pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	2.000.000,00
B Dettes financières - Établissements de crédit	0,00
C Dettes commerciales	220.493.514,85
D Acomptes reçus	85,26
E Dettes fiscales, salariales et sociales	133.478.259,24
F Autres dettes	411.520,74
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	39.160.371,78

TOTAL DU PASSIF	3.115.885.482,88
------------------------------	-------------------------

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2021

CHARGES

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	2021	2020
II. COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS	1.234.617.487,61	1.132.613.601,31
A Approvisionnements et marchandises	54.340.691,42	52.435.545,11
1. Achats et sous-traitances générales	56.409.023,44	57.391.600,31
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	-2.068.332,02	-4.956.055,20
B Services et biens divers	195.702.839,40	198.536.329,53
C Rémunérations, charges sociales et pensions	680.131.669,37	634.895.628,40
D Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	297.558.870,55	217.595.047,22
E Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	549.716,24	-5.972.194,05
F Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations -)	-4.908.861,01	20.766.359,44
G Autres charges d'exploitation	7.572.939,29	13.677.358,10
H Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	0,00	0,00
I Charges d'exploitation non récurrentes	3.669.622,35	679.527,56

RÉSULTATS FINANCIERS

V. CHARGES FINANCIÈRES	4.407.576,00	7.428.462,88
A Charges des dettes récurrentes	539.622,11	456.994,22
B Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II. E (dotations +, reprises -)	48.935,45	-5.837,93
C Autres charges financières récurrentes	3.819.018,44	6.956.342,59
D Charges financières non récurrentes	0,00	20.964,00

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

X. IMPÔTS	444.746,66	327.501,69
------------------	-------------------	-------------------

TOTAL DES CHARGES	1.239.469.810,27	1.140.369.565,88
--------------------------	-------------------------	-------------------------



RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	2021	2020
I. VENTES ET PRESTATION	853.454.476,20	817.850.062,86
A Chiffre d'affaires : recettes du trafic	218.329.012,32	213.554.295,49
B Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	-816.416,79	-938.710,82
C Production immobilisée	84.089.066,13	87.283.545,70
D 1. Autres produits d'exploitation	121.094.056,50	107.326.296,23
2. Intervention de la Région de Bruxelles-Capitale dans les frais de fonctionnement	428.292.000,00	397.780.000,00
E Produits d'exploitation non récurrents	2.466.758,04	12.844.636,26

RÉSULTATS FINANCIERS

IV. PRODUITS FINANCIERS	413.815.850,62	224.543.501,40
A Produits des immobilisations financières	0,00	2.156,29
B Produits des actifs circulants	810.852,38	1.014.165,53
C Autres produits financiers	412.965.078,18	223.527.179,58
D Autres produits financiers non récurrents	39.920,06	0,00

TOTAL DES PRODUITS	1.267.270.326,82	1.042.393.564,26
---------------------------	-------------------------	-------------------------

BÉNÉFICE/PERTE CONSOLIDÉ(E)

XII. BÉNÉFICE/PERTE CONSOLIDÉ(E)	27.800.516,55	-97.976.001,62
A Part de tiers	-0,69	0,10
B Part du Groupe	27.800.517,24	-97.976.001,72



SITUATION DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2021

Année des emprunts	Montant des emprunts	Montant à rembourser au-delà du 31 décembre 2020	Remboursement au cours de l'année 2021	Montant à rembourser au-delà du 31 déc. 2021	Remboursement au cours de l'année 2022	Montant à rembourser au-delà du 31 déc. 2022	Montant à rembourser à partir du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2026	Montant à plus de 5 ans
1984	12.394.676,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.552.326,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1985	6.841.861,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6.792.282,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	12.146.782,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1986	1.536.939,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1987	7.064.965,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.948.956,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1990	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1991	46.881.741,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	5.275.056,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1992	26.499.817,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	54.933.205,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1993	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1994	34.754.672,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	35.250.459,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1995	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1996	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1997	49.578.704,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998	51.685.799,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1999	83.589.696,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2004	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2005	21.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2006	58.320.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007	30.000.000,00	6.000.000,00	2.000.000,00	4.000.000,00	2.000.000,00	2.000.000,00	2.000.000,00	0,00
2008	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2009	43.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2011	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2012	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2013	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2015	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	816.054.912,57	6.000.000,00	2.000.000,00	4.000.000,00	2.000.000,00	2.000.000,00	2.000.000,00	0,00

I. à III. ÉTATS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Frais de restructuration, recherches et dev.	Concessions, brevets, licences, etc.	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages
Valeur d'acquisition				
• Au terme de l'exercice précédent	158.787.888,51	42.709.809,01	1.647.808.796,91	502.874.451,26
Mutation de l'exercice				
- Acquisitions (y compris production immobilisée)	0,00	0,00	0,00	0,00
- Cessions et désaffectations	-103.375.670,29	-17.001.849,93	-112.246.176,79	-200.593.120,01
- Transferts d'une rubrique à une autre	37.132.611,67	8.830.033,13	335.128.314,74	71.514.774,87
• Au terme de l'exercice	92.544.829,89	34.537.992,21	1.870.690.934,86	373.796.106,12
Amortissements et réductions de valeur				
• Au terme de l'exercice précédent	-127.541.295,98	-28.663.919,81	-742.591.558,72	-389.637.867,57
Mutations de l'exercice				
- Actés	-50.771.596,91	-14.995.678,21	-111.855.584,46	-31.580.115,49
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	103.316.941,62	16.863.148,23	107.487.390,41	200.414.361,53
- Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	0,00	0,00	-197,67	197,67
• Au terme de l'exercice	-74.995.951,27	-26.796.449,79	-746.959.555,10	-220.803.819,20
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	17.548.878,62	7.741.542,42	1.123.731.379,76	152.992.286,92

	Mobilier et matériel roulant	Location-financement et droits similaires (mobilier et matériel roulant)	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés
Valeur d'acquisition				
• Au terme de l'exercice précédent	1.551.547.918,51	162.894.709,34	14.384.062,40	463.841.994,65
Mutation de l'exercice				
- Acquisitions (y compris production immobilisée)	3.961.097,02	0,00	0,00	391.116.782,06
- Cessions et désaffectations	-159.667.509,28	0,00	-377.053,23	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	185.166.705,15	0,00	0,00	-637.772.439,56
• Au terme de l'exercice	1.581.008.211,40	162.894.709,34	14.007.009,17	217.186.337,15
Amortissements et réductions de valeur				
• Au terme de l'exercice précédent	-909.289.806,81	-33.136.412,75	-2.028.306,97	0,00
Mutations de l'exercice:				
- Actés	-83.560.904,56	-4.654.134,56	-284.418,00	0,00
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	159.111.445,73	0,00	377.053,23	0,00
- Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	0,00	0,00	0,00	0,00
• Au terme de l'exercice	-833.739.265,64	-37.790.547,31	-1.935.671,74	0,00
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	747.268.945,76	125.104.162,03	12.071.337,43	217.186.337,15

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA STIB

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (comptes consolidés)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 2 juin 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles durant sept exercices consécutifs.

RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, dont le total du bilan s'élève à 3.115.885.482,88 EUR et dont le compte de résultats consolidé se solde par un profit de l'exercice de 27.800.516,55.EUR.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Observation – Crise du COVID-19

L'annexe aux comptes consolidés (rapport de gestion) indique que la crise COVID-19 a eu un impact significatif sur les différentes rubriques des comptes de résultat 2021. Dans l'annexe, le Conseil d'administration justifie l'application des règles d'évaluation en continuité d'exploitation. Cette justification est basée, d'une part, sur la reprise de l'activité après la crise COVID-19 et d'autre part sur les prévisions de trésorerie.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significative, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du Groupe.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3 :32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir :

- Commentaires sur les comptes annuels (à l'exception des données concernant le nombre de voyages) ;
- Comptes annuels et résultats financiers ;
- Règles d'évaluation.

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Bruxelles, le 26 avril 2022

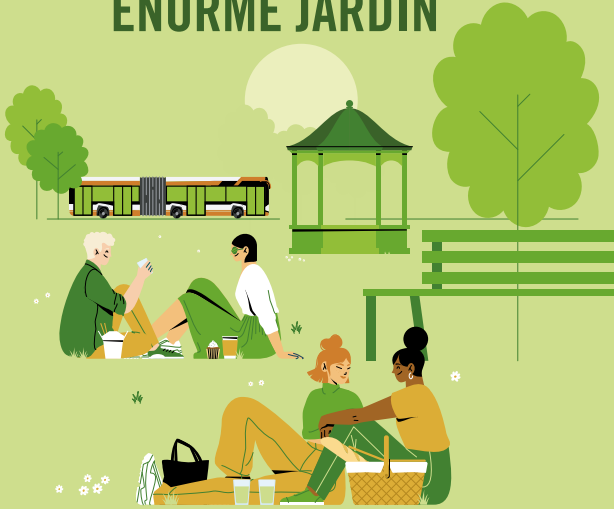
Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL : Commissaire, représenté par

MME	S. STEYAERT	réviseur d'entreprises
M	P. GOSSART	réviseur d'entreprises

ENSEMBLE, FAISONS BOUGER BRUXELLES



QUE C'EST BON D'INVITER
SES AMIS DANS SON
ÉNORME JARDIN



RETROUVEZ BRUXELLES AVEC LA STIB



.brussels
ENSEMBLE, FAISONS DOUGER BRUXELLES





Customer Care: 070 23 2000
Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles
Rue Royale, 76 - 1000 Bruxelles
www.stib.brussels

